

096 25
Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

1^{er} septembre
1984
No 35

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
1^{er} septembre 1984
No 35

Sommaire

7	Avis divers	4024
	Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	4025
	Code de procédure civile	4031
	Compagnies, Loi sur les	3395-4031
	Compagnies étrangères, Loi sur les	4021
	Curatelle publique, Loi sur la	4037
	Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	4022
	Divers	4037
	Inspecteur général des institutions financières	4038
	Ministères, Avis concernant les	4040
	Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la	4045
	Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les	4052
	Soumissions, Demandes de	4052
	Ventes par shérif	4057
	Ventes pour taxes, avis de publication	4081

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1251-2190 LOCATIONS D'AUTOS DE MONTRÉAL LTÉE MONTRÉAL AUTO LEASING LTD.	1961 04 12	1984 08 10	de la dénomination sociale: LOCATION & IMMEUBLE D.G. MONTRÉAL LTÉE MONTRÉAL LEASING & REALTY D.G. LTD.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2172-7698 2172-7698 QUÉBEC INC.	1984 08 03	Chicoutimi
2172-7722 2172-7722 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Montréal
2172-7763 2172-7763 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Bedford
2172-7771 2172-7771 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Longueuil
2173-4421 2173-4421 QUÉBEC INC.	1984 08 08	Québec
2173-4504 2173-4504 QUÉBEC INC.	1984 08 06	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4637 2173-4637 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Québec
2173-4645 2173-4645 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Abitibi
2173-4702 2173-4702 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Gaspé
2173-4710 2173-4710 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Laval
2173-4751 2173-4751 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Montréal
2173-5048 2173-5048 QUÉBEC INC.	1984 08 07	Montréal
2173-5055 2173-5055 QUÉBEC INC.	1984 08 08	Montréal
2173-5097 2173-5097 QUÉBEC INC.	1984 08 08	Montréal
2173-5154 2173-5154 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Terrebonne
2173-5170 2173-5170 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Longueuil
2173-5188 2173-5188 QUÉBEC INC.	1984 08 09	Montréal
2173-5212 2173-5212 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Québec
2173-5287 2173-5287 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Frontenac
2173-5386 2173-5386 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Hauterive
2173-5519 2173-5519 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Saint-Hyacinthe
2173-5543 2173-5543 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Montréal
2173-5550 2173-5550 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Montréal
2173-5642 2173-5642 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Montréal
2173-5659 2173-5659 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-5733 2173-5733 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Québec
2173-5741 2173-5741 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Rimouski
2173-5758 2173-5758 QUÉBEC INC.	1984 08 10	Trois-Rivières
2173-5816 2173-5816 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Frontenac
2173-7135 2173-7135 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Montréal
2173-7143 2173-7143 QUÉBEC INC.	1984 08 13	Montréal
2173-5774 AFRO-DITE INC.	1984 08 13	Montréal
2173-5030 AGENCES MARITIMES DE MATANE INC.	1984 08 07	Rimouski
2173-5949 ALIMENTATIONS DU BOULEVARD INC.	1984 08 14	Iberville
2173-5865 AM-DENT INC.	1984 08 13	Trois-Rivières
2173-7119 ASPIRATEURS SANITIZOR DE MONTRÉAL INC.	1984 08 14	Montréal
2173-5899 LES ATELIERS D'USINAGE DALLAIRE INC.	1984 08 13	Beauharnois
2173-5451 AUTO-PRATIQUE SENNETERRE INC.	1984 08 09	Abitibi
2173-5501 LES AUVENTS SIMARD INC.	1984 08 08	Richelieu
2173-7416 A-CHIC ÉLECTRIQUE INC.	1984 08 14	Montréal
2173-5006 BAR CHEZ ZUZUT INC.	1984 08 07	Laval
2173-5238 BAR MAIS-Z'EN INC.	1984 08 10	Laval
2173-5436 BICAUTOS INC.	1984 08 06	Rimouski
2173-5907 BIJOUTERIE TANGUAY LTÉE	1984 08 13	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-5881 LE BOIS DE LA MARTRE INC.	1984 08 13	Gaspé
2173-7150 BOUTIQUE TRÉBOR INC.	1984 08 14	Laval
2173-5956 BRASSERIE TERRASSE YOLANDE INC.	1984 08 14	Montréal
2173-7184 BRIN DE FOLIE PAPETERIE LIBRAIRIE INC.	1984 08 15	Montréal
2173-5261 CENTRE D'ESCOMPTE PARÉ INC.	1984 08 10	Chicoutimi
2173-4694 CENTRE MINUTE MONTMAGNY INC.	1984 08 09	Montmagny
2173-5360 AU COIN DORÉ INC.	1984 08 13	Montréal
2173-5121 COMENS INC.	1984 08 08	Hauterive
2173-5915 CONDOMINIUMS LES DEUX RIVES INC.	1984 08 14	Montréal
2173-5139 CONFECTION ASBESTRIE INC.	1984 08 08	Saint-François
2173-5022 CONFECTION JANOR INC.	1984 08 06	Saint-Hyacinthe
2173-5568 LES CONSTRUCTIONS DE LIGNES DE CHARLEVOIX INC.	1984 08 08	Saguenay
2173-5477 CORDONNERIE JULES BOIVIN LTÉE	1984 08 09	Saint-Hyacinthe
2173-5063 CORPORATION DE GESTION CEJEAN LTÉE	1984 08 08	Terrebonne
2173-5832 DEBCO RESTAURATION LTÉE	1984 08 13	Montréal
2173-5626 DÉCOR TERREBONNE INC.	1984 08 10	Joliette
2173-5014 DISTRIBUTIONS CLAUDE POIRIER INC.	1984 08 06	Bedford
2173-4777 DORAIS LOSIER AUTOMOBILES INC.	1984 08 09	Terrebonne
2173-5345 D.A.C. ESCORTE SAGUENAY LAC-ST-JEAN INC.	1984 08 13	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4983 ENSEIGNES DENIS INC.	1984 08 06	Labelle
2173-5691 LES ENTREPRISES B NEAULT INC.	1984 09 01	Laval
2173-5485 LES ENTREPRISES BARBER & BRIEN INC.	1984 08 08	Saint-Hyacinthe
2173-5683 LES ENTREPRISES CÔTÉ ET GAGNÉ INC.	1984 08 09	Rimouski
2173-5402 LES ENTREPRISES EN ÉLECTRICITÉ A.G. POIRIER INC.	1984 08 13	Terrebonne
2173-5071 LES ENTREPRISES GESTALLA LTÉE	1984 08 03	Chicoutimi
2173-5428 LES ENTREPRISES STEVE KIELJAN LTÉE	1984 08 06	Montréal
2172-6310 LA FERME ANDRÉ BÉLANGER INC.	1984 07 12	Longueuil
2173-5295 LA FERME CLAUDE & REMY INC.	1984 08 13	Saint-Hyacinthe
2173-5840 LA FERME GILLES & LISE METAYER INC.	1984 08 13	Terrebonne
2173-5790 FERMIERS RÉUNIS DE VERCHÈRES INC.	1984 08 10	Richelieu
2173-4728 FORTIN, RENAULD & COMPAGNIE INC.	1984 08 10	Québec
2173-7176 GASPÉSIE AUTO INC.	1984 08 14	Bonaventure
2173-4629 GASTON LEVESQUE ÉLECTRONIQUE INC.	1984 08 08	Québec
2173-4603 GEORGES-ÉMILE CHAMPAGNE COURTIER INC.	1984 08 08	Beauce
2173-5279 GESTION 196 DE WOLFE INC.	1984 08 10	Saint-François
2173-5337 GESTION ALARO INC.	1984 08 13	Saint-Hyacinthe
2173-7390 GESTION BRUNO MOISAN INC.	1984 08 13	Québec
2173-4801 GESTION CLAUDE LAMY LTÉE	1984 08 10	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-5329 GESTION IMPÉRIAL (1984) INC. <i>IMPERIAL HOLDINGS (1984) INC.</i>	1984 08 09	Montréal
2173-5709 GESTION J. C. TARDIF LTÉE	1984 08 10	Kamouraska
2172-6302 GESTION J.M. GAGNON INC.	1984 07 12	Frontenac
2173-4793 GESTION RENÉ BOUCHARD INC.	1984 08 10	Trois-Rivières
2173-4579 GESTION ROGER THEBERGE INC.	1984 08 08	Montréal
2173-4652 GESTION SEVYR INC.	1984 08 09	Québec
2173-7424 L'HERBOTHÈQUE INC.	1984 08 14	Terrebonne
217-4975 IMMEUBLES F. A. M. INC.	1984 08 06	Saint-Maurice
2173-4967 IMMEUBLES MARCEL JEAN INC.	1984 08 03	Chicoutimi
2173-5410 LES IMMEUBLES M.G.M. MÉTRO INC. <i>M.G.M. METRO PROPERTIES INC.</i>	1984 08 08	Montréal
2173-5618 LES IMMEUBLES M.R. LETENDRE INC.	1984 08 10	Saint-Hyacinthe
2173-7168 IMPRIMERIE MPL INC.	1984 08 14	Montréal
2173-5147 LES INDUSTRIES METALOUPE INC.	1984 08 08	Frontenac
2173-4660 LES INVESTISSEMENTS G. ROSA INC.	1984 08 09	Longueuil
2173-4546 LES INVESTISSEMENTS J.D. INC.	1984 08 07	Témiscamingue
2173-5162 LES INVESTISSEMENTS NORPLEX INC.	1984 08 09	Québec
2173-4736 JAMYP INC.	1984 08 10	Roberval
2173-5535 JEUMONT-SCHNEIDER QUÉBEC INC.	1984 08 09	Montréal
2173-5725 LABORATOIRE DENTAIRE RIVE-SUD INC.	1984 09 01	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-5204 LÉON MURRAY MAÇONNERIE INC.	1984 08 09	Alma
2173-5089 LOCATION D'AMUSEMENTS C.F. LTÉE	1984 08 07	Beauce
2173-4744 LES LOISIRS J.M. INC.	1984 08 13	Saint-Maurice
2173-5113 MAÇONNERIE SÉLECT INC.	1984 08 07	Roberval
2173-5493 MEUBLES R.M. INC.	1984 08 08	Gaspé
2173-5253 N.Y.M. DUGAS ET FRÈRES INC.	1984 08 10	Mingan
2173-5931 OPÉRATIONS FORESTIÈRES BRISSON INC.	1984 08 14	Labelle
2173-4611 PAIN RICHARD LECLERC INC.	1984 08 08	Beauharnois
2173-7366 PEMTEX INC.	1984 08 14	Montréal
2173-5105 LA PLACE DU PNEU DU TROIS RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN INC.	1984 08 07	Trois-Rivières
2173-4785 PLACEMENT ROGUYJAD INC.	1984 08 09	Saint-François
2173-5782 LES PLACEMENTS JALA INC.	1984 08 13	Terrebonne
2173-7374 LES PLACEMENTS JEAN GRÉGOIRE INC.	1984 08 13	Beauce
2173-5873 PLACEMENTS L.T.T. INC.	1984 08 13	Roberval
2173-4587 LES PLACEMENTS MARIUS GRAVEL & FILS INC.	1984 08 03	Chicoutimi
2173-5923 PLANCHER ROGER CHOUINARD INC.	1984 08 13	Montréal
2173-7192 LA POURVOIRIE «LES FOUS DU LAC» INC.	1984 08 13	Joliette
2173-5311 PRINCIPALE AUTOS LTÉE	1984 08 13	Bedford
2173-4538 LES PRODUCTEURS DE MIEL ASSOCIÉS LTÉE	1984 08 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4561 LES PRODUCTIONS GRAPHIQUES M.M. INC.	1984 08 08	Laval
2173-5824 LES PRODUCTIONS PAGE 4 INC.	1984 08 13	Montréal
2173-4678 PROMOTIONS INTER CHANGE INC.	1984 08 09	Montréal
2173-4553 RADIATEUR ST-JÉRÔME (1984) INC.	1984 08 08	Terrebonne
2173-5303 RAPID STRUCTURE MODERNE INC.	1984 08 13	Montréal
2173-7127 RESSOURCES JOANNES INC.	1984 08 13	Rouyn-Noranda
2173-5857 LE RESTAURANT LA PAYSANNE (ESTCOURT) INC.	1984 08 13	Kamouraska
2173-5634 SAVOIE PIETRONIRO SAVOIE INC.	1984 08 10	Saint-Hyacinthe
2173-5246 SECRÉTARIAT SI-GA INC.	1984 08 10	Québec
2173-4991 LES SERVICES DE CONSULTANTS D.S.P. LTÉE	1984 08 03	Québec
2173-7382 SOUDURE FERCO (1984) INC.	1984 08 13	Mingan
2173-5527 SOUDURE WILL NICOLAS INC.	1984 08 09	Gaspé
2173-5808 LES SPÉCIALITÉS DE BOIS G.B. INC.	1984 08 13	Arthabaska
2173-5675 ST-DOMINIQUE ELECTRONIQUE INC.	1984 08 10	Chicoutimi
2173-7408 SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ALERTE D.C. QUÉBEC INC. ALERT SECURITY SYSTEMS D.C. QUÉBEC INC.	1984 08 14	Longueuil
2173-4769 TÉLÉVIDÉO A.S. INC.	1984 08 10	Chicoutimi
2173-5444 TRAITEMENTS D'AUTOS BEAUCE INC.	1984 08 10	Beauce
2173-5196 TRANSPORT MICHEL PLANTE INC.	1984 08 09	Saint-Hyacinthe
2172-8589 TRANSPORT POHÉNÉGAMOOK INC.	1984 07 19	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2173-4686 VIDÉO H.T. INC.	1984 08 09	Longueuil
2173-5469 VOYAGES MARIE INC.	1984 08 09	Montréal
2173-5394 VOYAGES ORCA INC.	1984 08 18	Trois-Rivières

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1637-1973 AGENCE DE VENTE R. INC.	1979 06 21	1984 08 10	
1467-6183 AGRICONSULTANTS INC.	1976 06 04	1984 07 16	
1469-9490 LES ATELIERS LOUIS HÉBERT INC.	1976 09 09	1984 08 08	
1118-6251 A.R. LUSSIER LTÉE	1957 11 27	1984 07 17	
1333-7704 BER-VAC INC.	1972 12 28	1984 08 13	
1634-6397 LES BIJOUTERIES LA CHAUDIÈRE INC.	1979 03 14	1984 08 13	BIJOUTERIE LA CHAUDIÈRE INC.
1367-4973 LE BLUE-JEAN DE L'OUEST INC.	1974 02 07	1984 08 10	
1351-5374 BOUTIQUES DE CADEAUX LA LAMPE D'ALADIN INC.	1974 01 24	1984 08 13	
1300-7612 CENTRE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE LIMITÉE	1957 09 04	1984 08 13	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1363-0470 CENTRE DE DISTRIBUTION T.M.T. INC.	1975 04 22	1984 08 13	
1208-2772 LES CHARPENTES MÉTALLIQUES QUÉBÉCOISES LIMITÉE	1971 03 02	1984 08 07	
1220-8286 COMMUNICATIONS DÔME LTÉE	1961 08 23	1984 08 10	
1467-5615 LA COMPAGNIE DE GESTION D.B.S. LTÉE	1976 06 02	1984 07 19	
1196-6413 COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE LORI-ANN INC.	1959 01 12	1984 08 14	
1371-4266 CONSEILLERS R.S.S. LTÉE	1975 02 21	1984 08 13	
1260-3130 CONSTRUCTION SOGERPRO INC.	1967 08 07	1984 07 16	
1632-0319 LES CONSTRUCTIONS GILLES LESAGE INC.	1978 12 06	1984 08 07	
1471-8092 ENTRÉPÔTS MIRABEL INC.	1976 11 26	1984 08 06	LES EMBALLAGES R.B. INC.
1195-3676 LES ENTREPRISES MARIO LTÉE	1964 10 13	1984 08 13	
1337-7726 LES ENTREPRISES NORMAND CHOINIÈRE INC.	1973 07 23	1984 08 09	
1470-3227 LES ENTREPRISES ROBIGAU INC.	1976 09 22	1984 08 09	
1108-5016 ÉQUIPEMENTS DE SPORT MÉTRO INC.	1966 07 06	1984 08 13	
1635-7808 EXPERTISES EN CONSOMMATION C.E. INC.	1979 04 26	1984 08 13	
1634-0291 E. CARBONE INC.	1979 02 22	1984 09 01	
1348-5420 FENEBEC INC.	1972 08 14	1984 07 17	
1369-9418 FONDS LAVAL INC.	1974 10 04	1984 07 16	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1262-3807 GENDRON LEFEBVRE INC.	1964 12 15	1984 07 16	
1506-6954 GESTION MALOR INC.	1977 09 09	1984 08 14	
1103-6167 GIROUX & DESLAURIERS (1974) INC.	1958 07 23	1984 08 09	
1480-1500 HABITATIONS VAL DES ORMES INC.	1975 09 30	1984 08 10	
1171-6206 HAMILTON & BOURASSA LIMITÉE	1962 04 11	1984 08 09	
1309-5344 HENRY MILLER INC.	1963 05 07	1984 08 13	
1322-7194 LES IMMEUBLES DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE INC.	1972 04 26	1984 08 09	
1368-8544 INSTITUTS D'ESTHÉTIQUE ET DE MASSOTHÉRAPIE LES NYMPHES INC.	1974 09 25	1984 08 08	
1635-9887 JACQUES TRÉPANIÉ, CONSTRUCTEUR INC.	1979 06 06	1984 08 07	
1177-5582 JOS STE-CROIX & FILS LIMITÉE	1960 01 25	1984 08 08	
1163-8061 J. OSCAR GAUDREAU LTÉE	1955 04 26	1984 08 13	
1160-9575 LOUIS BUREAU INCORPORÉ	1953 10 23	1984 08 14	LOUIS BUREAU INC.
1506-2615 PÂTISSERIE MARCOTTE (1977) INC.	1977 08 18	1984 08 10	
1504-3276 PÉTROLES DEUX MILLE INC.	1976 07 21	1984 07 18	
1284-2050 PLACEMENTS DU RIVAGE INC.	1958 02 12	1984 07 17	
1133-9934 LES PRODUITS LAITIERS MONT ST-HILAIRE LIMITÉE	1945 07 31	1984 08 10	
1127-4529 PRODUITS MÉTALLIQUES TRU-WAY INC.	1957 07 30	1984 08 14	
1349-5452 PRODUITS N.R.G. LTÉE	1972 08 31	1984 08 07	1349-5452 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1365-7036 PUBLICITÉ BEAUDOIN INC.	1975 01 06	1984 08 06	NOVAPRO INC.
1157-0371 QUINCAILLERIE LABERGE, INC.	1955 09 15	1984 08 08	
1351-8352 RADIATEUR ST-JÉRÔME INC.	1974 01 18	1984 08 08	LES ENTREPRISES GÉRALD DORÉ INC.
1229-6851 RELEVÉS AÉRIENS GAR-X LTÉE	1971 10 08	1984 07 16	
1283-0170 ROUSSEAU SAUVÉ WARREN INC.	1971 06 15	1984 08 07	
1461-5165 R. GRÉGOIRE & FILS INC.	1975 08 21	1984 08 13	
1638-3119 SER-LOC INC.	1979 08 17	1984 08 09	
1284-2811 SIJOLM CO. LTD.	1967 09 11	1984 08 07	SIJOLM INC.
1242-7464 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT CANNINGS INC.	1947 04 18	1984 08 13	
1364-1709 SOCIÉTÉ DE PROMOTION, DESIGN ET GESTION LA REDOUTE INC.	1975 06 12	1984 08 08	
1507-8124 SOUDURES POTVIN ET FILS INC.	1977 10 18	1984 08 13	SOUDURES ET STRUCTURES VARENNES INC.
1122-4862 TAVERNE MONCTON INC.	1967 12 06	1984 08 10	LES ENTREPRISES DE SERVICE MONCTON INC.
1502-6750 TÉLÉVISION ET ÉLECTRONIQUE COUTU INC.	1976 03 23	1984 08 08	
1115-2873 LES TRICOTS D & R LTÉE	1961 09 18	1984 08 10	

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2173-5667 AIR INUIT LTÉE AIR INUIT LTD.	AIR INUIT LTÉE LES LOCATIONS INUIT LTÉE LES HÔTELS ET RESTAURANTS AYAPIQVIK LTÉE	1984 08 13	Abitibi
2173-5352 LA CORPORATION INDUSTRIELLE CYTREN CYTREN INDUSTRIAL CORPORATION	LA CORPORATION INDUSTRIELLE CYTREN CORPORATION DE GESTION IMPÉ- RIAL	1984 09 01	Montréal
2173-5766 JOLICOEUR LTÉE	LES PLACEMENTS THÉRÈSE L. JO- LICOEUR LTÉE LES PLACEMENTS JEAN-PAUL JOLI- COEUR INC. JOLICOEUR LTÉE	1984 09 30	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1645-5081 1645-5081 QUÉBEC INC.	1980 06 19	1984 08 08	de la dénomination sociale: LES GESTIONS GI-CA INC.
1859-9431 1859-9431 QUÉBEC INC.	1982 07 23	1984 08 08	de la dénomination sociale: ASTRAL/HACHETTE COMMUNICATIONS INC.
2163-2104 2163-2104 QUÉBEC INC.	1983 12 05	1984 07 11	du district: Laval
2164-2251 2164-2251 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 08 14	1) de la dénomination sociale: MICHEL DANDURAND ET ASSOCIÉS (1984) INC. 2) du district: Beauharnois

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2164-4984 2164-4984 QUÉBEC INC.	1984 02 10	1984 08 08	du capital-actions
2165-5477 2165-5477 QUÉBEC INC.	1984 02 06	1984 08 10	du district: Alma
2166-0709 2166-0709 QUÉBEC INC.	1984 02 13	1984 08 13	de la dénomination sociale: BEN PAYSAGISTE INC.
2167-3173 2167-3173 QUÉBEC INC.	1984 03 09	1984 08 08	de la dénomination sociale: PAVAGE OVILA MORIN INC.
2167-6614 2167-6614 QUÉBEC INC.	1984 05 11	1984 08 08	de la dénomination sociale: PÉPINIÈRE JACQUES-CARTIER (1984) INC.
2168-8155 2168-8155 QUÉBEC INC.	1984 04 12	1984 08 13	de la dénomination sociale: LES COFFRAGES PROGEBE INC.
2169-1886 2169-1886 QUÉBEC INC.	1984 04 24	1984 08 06	de la dénomination sociale: L'AUBERGE AU PIED DE L'ORFORD INC.
2170-2741 2170-2741 QUÉBEC INC.	1984 05 16	1984 08 13	de la dénomination sociale: CONFECTIONS PAGILL INC.
2170-9605 2170-9605 QUÉBEC INC.	1984 05 30	1984 08 08	de la dénomination sociale: PASSEREL INTERNATIONAL INC.
2170-9795 2170-9795 QUÉBEC INC.	1984 05 29	1984 08 07	de la dénomination sociale: LES ACCESSOIRES DE MINES A.T.L. LTÉE
2170-9977 2170-9977 QUÉBEC INC.	1984 05 29	1984 08 09	1) de la dénomination sociale: ATELIER PRO DE TERRASSE-VAUDREUIL INC. 2) du district: Beauharnois
2171-3318 2171-3318 QUÉBEC INC.	1984 06 07	1984 08 07	du district: Saint-François
2171-3797 2171-3797 QUÉBEC INC.	1984 06 07	1984 07 12	du district: Iberville
2171-4530 2171-4530 QUÉBEC INC.	1984 06 11	1984 08 09	de la dénomination sociale: WESTEXPORT INTERNATIONAL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-9844 2171-9844 QUÉBEC INC.	1984 06 21	1984 08 08	de la dénomination sociale: GESTION JACQUES GARIÉPY INC.
2172-2251 2172-2251 QUÉBEC INC.	1984 06 29	1984 08 09	1) de la dénomination sociale: GARAGE GILLES AUBIN INC. 2) du district: Montmagny
2172-2426 2172-2426 QUÉBEC INC.	1984 06 29	1984 08 06	de la dénomination sociale: J.R. LAMONTAGNE ET FILS INC.
2173-4280 2173-4280 QUÉBEC INC.	1984 08 03	1984 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1357-2318 ALBERT MARCHAND INC.	1974 06 14	1984 08 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1235-0120 BERNARD AUGER INC.	1971 11 15	1984 08 10	du capital-actions
1164-6528 BOUCHARD & GRAVEL INC.	1954 11 29	1984 08 03	du capital-actions
2171-6725 BOUTIQUE ETTY INC.	1984 06 14	1984 08 10	de la dénomination sociale: BOUTIQUE VOILA INC.
1842-1719 LES BREUVAGES GASPÉ INC.	1981 01 01	1984 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
2168-8346 CENTRE DE PEINTURE CLAUDE LANDRY INC.	1984 04 11	1984 08 08	du district: Saint-Maurice
2173-4082 CONSTRUCTION HERVÉ GAGNÉ INC. ..	1984 09 01	1984 08 09	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION LAFLECHE INC.
1845-4413 DÉPANNEUR 1981 INC.	1981 04 21	1984 08 13	1) de la dénomination sociale: PHYSIOMATIQUE INC. 2) des restrictions à l'activité
1330-0199 DIPACON INC.	1973 05 25	1984 08 13	du capital-actions
2161-1231 DISTRIBUTION CHARLINE INC.	1983 10 12	1984 07 16	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1477-0887 DISTRIBUTION T.W. INC.	1977 04 28	1984 08 09	du capital-actions
1645-3557 DUO-VAC INC.	1980 06 13	1984 08 08	1) du district: Laval 2) du capital-actions 3) des dispositions
1346-1215 LES ENTREPRISES CUSSON ET PAULIN LTÉE	1973 11 14	1984 08 08	1) de la dénomination sociale: CUSSON ET PAULIN (1984) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2167-5459 LES ENTREPRISES ROGER BUREAU LTÉE	1984 03 15	1984 08 07	du capital-actions
1463-2715 LES EXCAVATIONS MICHEL PERREAULT INC.	1975 11 21	1984 08 09	du capital-actions
2159-4999 FERME P.L.M. DALLAIRE INC.	1983 08 30	1984 08 10	du capital-actions
2172-5585 LES FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.	1984 07 11	1984 08 10	du capital-actions
1648-2531 GESTION A.S.L. LTÉE	1980 10 08	1984 08 09	de la dénomination sociale: GESTION A.S.L. INC.
1841-9846 GESTION ANDRÉ BERTRAND INC.	1980 12 30	1984 08 07	du district: Montréal
2153-0399 GESTION F.A.J.Y. INC.	1983 03 22	1984 08 08	du district: Montréal
2156-6450 GIROUX ET DELORME INC.	1983 06 10	1984 08 13	de la dénomination sociale: MARC DELORME INC.
1156-4937 LES IMPRESSIONS PICHÉ INC.	1965 01 21	1984 08 13	du capital-actions
2153-3328 MARCHÉ D'ALIMENTATION LAFONTAINE INC.	1983 04 13	1984 08 08	du capital-actions
2154-4655 LES PLACEMENTS ANDRÉ RHEAULT INC.	1983 04 25	1984 08 13	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ DE GESTION BÉCANCOUR INC.
2154-2402 PLASTIQUES BENDY INC.	1983 04 19	1984 08 07	du district: Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1475-0319 POURVOIRIE PIGNON ROUGE INC.	1977 03 09	1984 08 08	de la dénomination sociale: GESTION ESTELLE ET RENÉ INC.
2173-4298 PUBLICITÉ PROMOBILE (1984) INC.	1984 08 03	1984 08 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1362-6619 RAYMOND DEBLOIS INC.	1975 04 02	1984 08 14	du capital-actions
2166-8207 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VALQUIN INC.	1984 02 28	1984 08 09	du capital-actions
2149-7433 TRANSPORT JEAN-YVES LÉVESQUE INC.	1982 12 29	1984 08 08	du district: Drummond
121			<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2170-4929 L'ACCUEIL LE PRÉVOST	1984 08 08	Charlesbourg
2169-6786 LES ARTISTES DÉTONNATEURS	1984 08 09	Sherbrooke
2171-8796 ASDA (ASSOCIATION - SÉPARATION - DIVORCE - AIDE)	1984 08 08	213, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield
2172-9728 ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE VARENNES	1984 08 14	Varennés
2171-1189 ASSOCIATION DES AFGHANS AU QUÉBEC ASSOCIATION OF AFGHANS IN QUEBEC	1984 08 09	4724-B, Fulton, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2168-2059 L'ASSOCIATION DES COMMERCE ET SERVICES DU NOUVEAU ST-DENIS	1984 08 09	Communauté urbaine de Montréal
2171-8721 ASSOCIATION DES FILMS TRANSITION <i>TRANSITION FILM ASSOCIATION</i>	1984 08 08	5530, Robinson Avenue, Côte Saint-Luc
2169-6695 ASSOCIATION DES POURVOIRIES HAUTE- MAURICIE INC.	1984 08 09	La Tuque
2171-5693 ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	1984 08 09	245, de Grandmont, Cap-de-la-Madeleine
2173-3118 ASSOCIATION D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE AUX RÉSIDENCES TOURNESOL	1984 08 08	10229, Bois de Boulogne, app. 1021, Montréal
2172-9546 ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE VARENNES	1984 08 14	Varennnes
2173-3787 LA BLEUETIÈRE DE CHARLEVOIX INC.	1984 08 09	6 (c), Rang Saint-Charles, Sainte-Agnès, Charlevoix
2172-9025 CCOI CORPORATION POUR LA COLLECTION D'OBSERVATIONS INEXPLIQUÉES	1984 08 09	Saint-Bruno-de-Montarville
2172-1485 LE CENTRE DE DIFFUSION LA BONNE NOUVELLE (1984) INC.	1984 08 10	6422, rue Léon Derome, Montréal
2169-6653 CERCLE DE FERMÈRES SAINT-GUILLAUME- D'UPTON	1984 08 08	Saint-Guillaume
2171-5339 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MONTERÉGIE, RÉGION 06-C INC.	1984 08 09	205, chemin Chambly, Longueuil
2171-5180 LE CHOEUR AMBIANCE INC.	1984 08 13	170, 15 ^e Avenue, Lachine
2172-7664 CLUB DE COURSE D'ORIENTATION AZIMUT	1984 08 14	5100, des Mélèzes, Montréal
2172-9371 CLUB DE DANSE ST-FÉLIX INC.	1984 08 08	4848, rue Principale, Saint-Félix de Valois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-1144 CLUB DE TIR À L'ARC MICHABOU	1984 08 08	Route rurale numéro 1, chemin Boileau Saint-Rémi-d'Amherst
2170-4887 CLUB DES PAS DALLURE DE VICTORIAVILLE INC.	1984 08 13	290, rue Olivier, Victoriaville
2172-1386 CLUB D'ÂGE D'OR D'OTTERBURN PARK INC.	1984 08 09	Otterburn Park
2168-2844 LE CLUB INTENTION THE INTENTION CLUB	1984 08 09	202A, Principale, Châteauguay
2172-7672 CLUB LONGUEUILLOIS DE COURIENTATION	1984 08 14	77, Saint-Alexandre, Longueuil
2170-7229 LE CLUB OPTIMISTE ST-LOUIS-DE-RICHELIEU INC.	1984 08 08	578, rue Principale, Saint-Louis
2173-3084 CLUB SCHUTZHUND LAVAL INC.	1984 08 14	Laval
2171-8861 CLUB SOCIAL CELA INC.	1984 08 13	18, des Îles, Port-Cartier
2172-1576 LE COMITÉ CULTUREL DE ST-COLOMBAN INC.	1984 08 08	Saint-Colomban
2172-9074 COMITÉ DE LOCATAIRES ÉMILE-JOURNAULT	1984 08 13	1775, rue Émile-Yelle, app. 103 Montréal
2171-1635 LE COMITÉ DE LOISIR DE KÉGASHKA KÉGASHKA LEISURE COMMITTEE	1984 08 08	Kégaska
2167-9691 COMITÉ D'ACTION SOCIALE ST-JOSEPH-DU-LAC	1984 08 13	199, 59 ^e Avenue sud, Saint-Joseph-du-Lac
2169-6638 COMITÉ ORGANISATEUR DES CHAMPIONNATS CANADIENS DES PETITES LIGUES MAJEURES NORANDA 1986 INC.	1984 08 13	2953, Amulet, Noranda
2170-0711 COMPTOIR DE RÉCUPÉRATION VESTIMENTAIRE DE JONQUIÈRE	1984 08 09	Jonquière
2172-1626 CORPORATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉCUPÉRATION ET DU RECYCLAGE RÉGION 02	1984 08 13	414-B, rue Collard ouest, Alma

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-1865 LES COUREURS DU NORD OUEST	1984 08 13	4920, Fox, Pierrefonds
2172-4398 LES ÉCLAIRS DE BLACK LAKE	1984 08 13	Black Lake
2173-3217 ÉGLISE BIBLIQUE BAPTISTE MÉTROPOLITAINE SUD	1984 08 08	3395, Mountainview, Saint-Hubert
2171-8309 LES EXPLORATEURS DE DESTOR	1984 08 13	Destor
2170-7211 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ARTS MARTIAUX ORIENTAUX INC.	1984 08 08	Montréal
2173-3167 LA FERME UNE DÉCOUVERTE	1984 08 14	9529, rue St-Jean-Baptiste, Mirabel
2172-4703 LES FILLES DU JEUDI SOIR INC.	1984 08 08	8231, Drolet, Montréal
2172-4984 GARDERIE CHRÉTIENNE LES PETITS SEMEURS INC.	1984 08 13	4965, Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert
2172-9926 GARDERIE DOMISOL	1984 08 09	1250, Nobel, Boucherville
2171-8432 GARDERIE LA TURLUTE INC.	1984 08 08	125, boulevard de l'Ormière, Neufchâtel
2170-4150 GARDERIE LUCKY-LUC	1984 08 14	Montréal
2171-5636 GARDERIE L'ANSE AUX LIÈVRES INC.	1984 08 14	330, de la Croix Rouge, Québec
2171-5974 GARDERIE REBOUL	1984 08 09	Hull
2172-4927 GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (RÉGION DE QUÉBEC)	1984 08 08	325, rue Joliette, Québec
2171-5131 LES HABITATIONS INFOLOGE	1984 08 14	2006, rue Sherbrooke est, Montréal
2171-1742 JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE PETIT MONDE	1984 08 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-9447 LOISIRS ÂGE D'OR LES DEUX COLOMBES	1984 08 09	6880, boulevard Gouin est, Montréal-Nord
2172-4851 LES LOISIRS CARROUSEL	1984 08 13	1617, Shefford, Bromont
2171-8648 LA MAISON 415 INC.	1984 08 09	415, rue Collard ouest, Alma
2171-8218 LA PASSERELLE DES MOUSSES INC.	1984 08 09	Cowansville
2172-4570 LES POUSSINOTS & LES POUSSINETTES DE STE-JULIENNE INC.	1984 08 09	Sainte-Julienne
2173-3647 LE RALLYE DU 31 MILLES INC.	1984 08 10	Sainte-Thérèse de Gatineau
2171-8440 LE RASSEMBLEMENT MIRABELLOIS	1984 08 13	13365, Therrien, Saint-Janvier
2172-9264 LA REVUE LITTÉRAIRE LA BASCULE	1984 08 08	1266, boulevard St-Joseph est, app. 1, Montréal
2172-4729 LES SENTIERS DE SKI DE FOND DE PONTBRIAND INC.	1984 08 09	1279, de l'Église, Pontbriand
2172-1154 LA SOCIÉTÉ DE TAI CHI TAOISTE DE SHERBROOKE	1984 08 08	316, rue High, app. 2, Sherbrooke
2172-7292 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE LA RÉGION DE MÉGANTIC	1984 08 09	Lac-Mégantic
2170-5058 SOLIDARITÉ DE PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUE-MOTEUR (MONTRÉAL) INC.	1984 08 09	8200, Rousselot, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1846-2150 CINÉ-CLUB DES TEMPS MODERNES	1981 05 11	1984 08 08	1) de la dénomination sociale: CINÉMA FEMMES MONTRÉAL 2) des objets
2169-6794 FONDATION DE LA STATUE DE L'IMMACULÉE	1984 05 23	1984 08 10	des dispositions
1843-6311 MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC INC.	1981 02 25	1984 08 09	des objets

121

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1174-2244 DIAPROS CANADA INC.	1949 05 16	Montréal
1470-8887 GESTION ROLYN INC.	1976 10 18	1819, boulevard Dorchester ouest, bureau 400, Montréal
1476-3049 KAPLAN - ST-JEAN LTÉE	1977 04 05	Saint-Hubert

121

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1476-3510 L'ASSOCIATION POUR LA PÉDAGOGIE WALDORF AU QUÉBEC INC.	1977 04 06	10755, avenue Georges-Baril, Montréal
1230-0034 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ÂGE D'OR DE L'EST DU QUÉBEC	1972 05 01	148, St-Barnabé, bureau 205, Rimouski
1174-2244 DIAPROS CANADA INC.	1949 05 16	1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal
1263-5124 DOMAINE GODEFROY INC.	1969 06 12	10, avenue Godefroy, Bécancour
1261-1471 FRANMICHE INC.	1967 05 09	1, Place Ville Marie, bureau 3725, Montréal
1120-2561 RESTAURANT LA LUNE D'OR INC.	1967 01 04	2479, avenue Alfred-Laliberté, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1230-7237 LES IMMEUBLES VAL ROYAL LASALLE LTÉE	1951 07 12	9
1156-1339 LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE	1920 10 07	8
1136-5632 PAPIERS & EMBALLAGES SHULMAN LTÉE	1953 02 17	3
1279-7387 UNION PHILATÉLIQUE DE MONTRÉAL INC.	1966 02 03	6

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1858-6073 1858-6073 QUÉBEC INC.	1982 06 04	1984 09 07
1463-2277 AGRICOTOUR DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.	1975 11 25	1984 09 07
1176-1855 ALLIE TOYOTA LTÉE	1967 12 21	1984 09 07
1845-1682 ASSOCIATION DE L'OASIS DU LAC BEAU SABLE INC.	1981 04 07	1984 08 31
1640-7884 ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA FÉDÉRATION DES MAGASINS COOP DE QUÉBEC	1980 01 09	1984 09 07
1144-5657 AUDET & FRÈRES LTÉE	1964 01 08	1984 09 07

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1187-4146 B.M. INC.	1966 10 21	1984 08 31
1641-8360 CENTRE AGRICOLE DUTIL INC.	1980 03 04	1984 09 07
1855-2398 CLUB DE HOCKEY TRANSPORT DES MONTS INC.	1982 02 24	1984 09 07
1842-3095 COLLECTION D'OISEAUX INTERNATIONALE INC.	1981 01 13	1984 09 07
1860-5691 COMITÉ DU 150 ^E DE L'ÉRECTION CANONIQUE DE SAINTE GENEVIÈVE DE BATISCAN	1982 08 30	1984 09 07
1858-9895 LE COMITÉ D'IMPLANTATION D'UN ABATTOIR- CHARCUTERIE RÉGIONAL DU BIC	1982 06 28	1984 08 31
1634-1455 CORPORATION DE LA SAUVEGARDE DES GOÉLETTES CHARLEVOISIENNES INC.	1979 02 27	1984 08 31
2162-0943 DONALD ROY IMMEUBLE INC.	1983 11 01	1984 09 07
1239-4599 LES ENTREPRISES B. MAILHOT INC.	1961 06 27	1984 09 07
1505-5428 LES EXPORTATIONS D.M. INC.	1976 12 20	1984 08 31
1857-5050 FERME DU CHASSEUR INC.	1982 05 11	1984 09 07
1863-3859 FINISSANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL INC.	1982 11 24	1984 09 07
1348-5214 FIROYC INC.	1972 09 13	1984 09 07
1164-4499 FORTIN & FORTIN LTÉE	1964 07 31	1984 09 07
1648-1921 GESTION 80 D.P. INC.	1980 10 06	1984 09 07
2156-2343 LES GESTIONS N.D. INC.	1983 05 30	1984 09 07
1210-9583 L.E. FORTIN INC.	1971 06 15	1984 09 07
1477-4624 AUX MERVEILLES KHAL INC.	1977 05 10	1984 09 07

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1626-4392 NORMAND TOUSIGNANT INC.	1978 05 12	1984 09 07
1506-0353 LES PAVAGES ORLÉANS INC.	1977 08 11	1984 09 07
1842-9431 PRÉVENAX INC.	1981 02 05	1984 09 07
1164-6387 LA SCIERIE DE JONQUIÈRE LIMITÉE	1956 02 29	1984 09 07
1257-7433 SHERBROOKE REAL ESTATE COMPANY	1908 10 31	1984 09 07
1854-3199 LA SOCIÉTÉ MEGIMAR INC.	1982 02 05	1984 08 31
1846-6201 ZONE DE SKI STYLE LIBRE DE LA MAURICIE INC.	1981 05 19	1984 09 07

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur générale des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2170-7823 CAMEC	1984 06 28	1984 08 09	de certaines dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1296-7790 INVESTISSEMENTS TRIZEC LIMITÉE	1984 07 23	de la principale place d'affaires à 5, Place Ville Marie, bureau 1615, Montréal de l'adresse de l'agent principal à 5, Place Ville Marie, bureau 1615, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un permis autorisant la corporation suivante à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1262-0373 * PRODUITS DE LA MER NATIONAL LIMITÉE	1984 06 11

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
Nouveau nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MANOIR DU LAC LUCERNE Ancien nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALLARD	1983 12 29	1984 08 13	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun, QC
122			<i>Le protonotaire adjoint, district de Terrebonne, MICHEL ROULEAU, tech. en droit</i>

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
Nouveau nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES ÎLES Ancien nom: LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMÈRE	1983 12 29	1984 08 15	800, boul. Dorchester, local 1520, Montréal
122			<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal, CLAUDE LEBEAU</i>

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
LE BIFTHÈQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1980 09 01	1984 08 14	6705, ch. Côte-de-Liesse, Montréal
122			<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal, CLAUDE LEBEAU</i>

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT TECNEX ENR.	1984 08 14	3, place du Commerce, local 320, Île-des-Soeurs, Verdun
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JONQUIÈRE	1984 08 15	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS BOURASSA	1984 08 14	3610, rue Meilleur, Brossard
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE EAST MAIN EAST MAIN LIMITED PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 08 14	110, place Crémazie, local 731, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST-JEAN ST. JOHN'S PLAZA AND COMPANY, LIMITED	1984 08 15	65, rue Saint-Paul ouest, local 408, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Avis divers

Association des personnes handicapées physiques de la région de L'Amiante Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1984 08 09 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « Association des personnes handicapées physiques de la région de L'Amiante », déjà constituée en corporation, le 1983 05 25, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation sous la dénomination sociale de « Association des personnes handicapées physiques de la région de L'Amiante Inc. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Thetford-Mines dans le district judiciaire de Frontenac.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2157-1922

121

Commission scolaire des Mille-Îles Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la Commission scolaire des Mille-Îles rachètera, le 1^{er} novembre 1984, un montant de 12 500 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} novembre 1989 de son émission d'obligations originale de 498 000 \$ datée du 1^{er} novembre 1969 et portant un taux d'intérêt de 8,50 % l'an payable semi-annuellement les 1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$: numéros M384, M391, M403, M408, M423, M438, M440, M444, M454, M466, M476, M477;

Dénomination de 500 \$: numéro D024.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} novembre 1984 et devront être présentées pour remboursement.

Le directeur général,
CLAUDE POTVIN

36969

Desserte de l'Île Sainte-Thérèse-sur-Richelieu

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Bernard Hubert, évêque catholique romain de Saint-Jean-Longueuil a, en date du 8 juin 1984, supprimé la « Desserte de l'Île Sainte-Thérèse-sur-Richelieu ».

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil,
BERNARD HUBERT
1523-4750

121

Église Baptiste Évangélique de St-Tite

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 7 août 1984 constituant en corporation les requérants suivants MM. Terry L. Ribble, pasteur, 4361, route 157, Valmont; Gabriel Mithell, professeur, 605, rue Saint-Pierre, Hérouxville; Réjean Lefebvre, journalier, 1790, 8^e Rue sud, Grand-Mère; Gaétan Gélinais, pasteur, 500, Le Bourdais, Saint-Tite; Michel Lahaie, journalier, 640, rue Sainte-Marie, Saint-Boniface, sous la dénomination sociale « Église Baptiste Évangélique de St-Tite ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 500, Le Bourdais, Saint-Tite dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2172-4752

121

La Desserte de Holy Cross

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Bernard Hubert, évêque catholique romain de Saint-Jean-Longueuil a, en date du 8 juin 1984, supprimé « La Desserte de Holy Cross ».

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil,
BERNARD HUBERT
1523-1046

121

Paroisse de Holy Cross
Parish of Holy Cross

Avis est donné, conformément à la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 2), que monseigneur Bernard Hubert, évêque catholique romain de Saint-Jean-Longueuil a, en date du 8 juin 1984, constitué la « Paroisse de Holy Cross — Parish of Holy Cross ».

L'évêque de Saint-Jean-Longueuil,
 BERNARD HUBERT
 2172-4885

121

Succession Jacques Paradis

Prenez avis que Jeannine Harrisson, résidant et domiciliée à Saint-Paul-des-Capucins, comté de Matane, QC, G0J 1H0, district de Rimouski, province de Québec, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, Pierre Nicolas et Julie Paradis de Capucins, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, pour et au nom de ses pupilles, la succession de leur père, Jacques Paradis, décédé le 24 avril 1984, suivant acte reçu par le notaire Solange Pelletier, C.P. 578, Cap-Chat, QC, G0J 1E0, le 18 juillet 1984, et dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Matane, le 16 août 1984, sous le numéro 117463

Cap-Chat, le 20 août 1984

37004

Le procureur,
 SOLANGE PELLETIER, *notaire*

Succession Micheline Chabot

Avis public est donné que Isabelle Jeannotte et Jean-Pierre St-Amant ont accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Micheline Chabot, en son vivant, serveuse, demeurant au 165, de Larocque, Mont-Saint-Hilaire, par acte passé, le 22 mai 1984, devant le notaire Pierre-Paul Chagnon, 535, boulevard Laurier, local 312, Beloeil, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Rouville sous le numéro 170693.

Beloeil, le 22 mai 1984

36915

ISABELLE JEANNOTTE
 JEAN PIERRE ST-AMANT

Ville de Mont-Joli
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission d'obligations de 367 000 \$ datée du 1^{er} novembre 1969 de la ville de Mont-Joli, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli rachètera par anticipation, en date du 1^{er} novembre 1984, 17 000 \$ de cette émission pour satisfaire à l'amortissement annuel prévu pour l'exercice financier 1984.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli a procédé au tirage au sort des obligations ci-après mentionnées pour rachat par anticipation.

Numéros des obligations à coupons 1 000 \$ chacune, rachetables le 1^{er} novembre 1984:

M-171, M-176, M-177, M-179, M-180, M-181, M-185, M-191, M-195, M-206, M-220, M-268, M-281, M-301, M-313, M-323, M-337.

Avis public est, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1^{er} novembre 1984.

Mont-Joli, le 17 août 1984

36914

Le trésorier,
 JEAN-CHARLES FOURNIER

**Changement de nom et d'autres
 qualités de l'état civil — Loi sur le**

Accordés

Dorli Ingrid Trudy Fischer

Par le certificat numéro 84-480 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Dora Ingrid Trudy Fischer, née le 20 juillet 1965, en celui de Dorli Ingrid Trudy Fischer.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

122

Le sous-registraire adjoint du Québec,
 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Gina Maria Tomasino

Par le certificat numéro 84-486 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Luigina Maria Tomasino, née le 28 juillet 1954, en celui de Gina Maria Tomasino.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Isidore Émile Olivier Marcel Gagné

Par le certificat numéro 84-482 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Isidore Émile Olivier Marcel Gagné, né le 6 mai 1918, en celui de Isidore Émile Olivier Marcel Gagné.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Alfred René Dumont

Par le certificat numéro 84-492 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Alfred Dumont, né le 24 mai 1921, en celui de Joseph Alfred René Dumont.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Auguste Lucien Omer Pagé

Par le certificat numéro 84-481 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Auguste Lucien Pagé, né le 16 août 1921, en celui de Joseph Auguste Lucien Omer Pagé.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph François Moineau

Par le certificat numéro 84-475 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph François, né le 16 septembre 1919, en celui de Joseph François Moineau.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Maurice Jean-Baptiste Émile Drouin

Par le certificat numéro 84-479 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Maurice Jean-Baptiste Drouin, né le 24 juin 1937, en celui de Joseph Maurice Jean-Baptiste Émile Drouin.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Miller

Par le certificat numéro 84-472 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Myer Miller, né le 20 novembre 1927, en celui de Joseph Miller.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Oscar Michel Bjornson

Par le certificat numéro 84-488 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Oscar Michel Doyon, né le 30 mars 1956, en celui de Joseph Oscar Michel Bjornson.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

122

Joseph Wilfrid Nazaire Claude Bélisle

Par le certificat numéro 84-476 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Wilfrid Nazaire Clodomir Bélisle, né le 22 mai 1929, en celui de Joseph Wilfrid Nazaire Claude Bélisle.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Clarisse Doris Boulianne

Par le certificat numéro 84-474 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claurice Boulianne, née le 30 novembre 1939, en celui de Marie Clarisse Doris Boulianne.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie France Pierrette Sylvie Fortin

Par le certificat numéro 84-483 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie France Pierrette Sylvie Lefrançois, née le 3 juin 1964, en celui de Marie France Pierrette Sylvie Fortin.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeanne-d'Arc Lucille Lavallée

Par le certificat numéro 84-485 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne-d'Arc Félicité Lavallée, née le 12 août 1920, en celui de Marie Jeanne-d'Arc Lucille Lavallée.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jeannine Sylvie Soucy

Par le certificat numéro 84-487 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Sylvie Maheux, née le 21 janvier 1958, en celui de Marie Jeannine Sylvie Soucy.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lucille Kathleen Poitras

Par le certificat numéro 84-477 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Kathleen Duchesneau, née le 16 juillet 1964, en celui de Marie Lucille Kathleen Poitras.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Noëlla Orietta Pelchat

Par le certificat numéro 84-490 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Noëlla Aurette Pelchat, née le 22 décembre 1935, en celui de Marie Noëlla Orietta Pelchat.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pauline Thérèse Linda Fortin

Par le certificat numéro 84-484 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Thérèse Linda Lefrançois, née le 7 juin 1963, en celui de Marie Pauline Thérèse Linda Fortin.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122 JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mark William Nathen Ryane

Par le certificat numéro 84-473 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mark William Eifert, né le 25 mars 1961, en celui de Mark William Nathen Ryane.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mary Aline Nathalie Chapdelaine

Par le certificat numéro 84-489 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mary Aline Nathalie Silver, née le 3 septembre 1964, en celui de Mary Aline Nathalie Chapdelaine.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michael Richard Penn

Par le certificat numéro 84-491 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mychajlo Ponomarenko, né le 25 avril 1936, en celui de Michael Richard Penn.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Michel Dominique Arcuri

Par le certificat numéro 84-478 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Domenico Arcudi, né le 6 mars 1922, en celui de Michel Dominique Arcuri.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Mohamed Akram Chaudhry

Par le certificat numéro 84-471 du 9 août 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mohamed Akram Pymay, né le 10 juillet 1951, en celui de Mohamed Akram Chaudhry.

Sainte-Foy, le 13 août 1984

Le sous-registraire adjoint du Québec,

122

JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes

Deborah Jean McIntyre

Prenez avis que Deborah Jean McIntyre, domiciliée au 2586, rue Coursol, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Deborah Jean Eckles.

Montréal, le 24 juillet 1984

Les procureurs de la requérante,

36847-34-2 BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL

Ernest Gravelle

Prenez avis que Ernest Gravelle, domicilié au 52, boulevard Alexandre-Taché, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christopher Gravelle.

Hull, le 22 juin 1984

Le procureur du requérant,

36845-34-2

CHARLES-HENRI RIOUX, notaire

Francis Schertenleib

Prenez avis que Francis Schertenleib, domicilié au 6950, avenue Fielding, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Frank Hill.

Montréal, le 13 août 1984

Le procureur de la requérante,

36877-34-2

CHARLES L. SMILEY

Gilberte Arseneau

Prenez avis que Gilberte Arseneau, domiciliée au 6769, rue de Lanaudière, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gisèle Arseneau.

Montréal, le 25 juillet 1984

36959-35-2 *Le procureur de la requérante,*
MARC LAPOINTE, avocat

Ginette Riel dit Béland

Prenez avis que Ginette Riel dit Béland, domiciliée au 617, rue Massena, Greenfield-Park, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ginette Béland.

Montréal, le 30 juillet 1984

36849-34-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN MARTINEAU, notaire

Jean-Guy Grenier

Prenez avis que Jean-Guy Grenier, domicilié au 1535, rue Giguère, Magog, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Grenier.

Magog, le 15 août 1984

36989-35-2 *Le requérant,*
JEAN-GUY GRENIER

Joao Batista de Almeida Pavao

Prenez avis que Joao Batista de Almeida Pavao, domicilié au 8731, Saint-Urbain, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean de Almeida.

Montréal, le 31 juillet 1984

36990-35-2 *Le requérant,*
JEAN DE ALMEIDA

Jules Émile

Prenez avis que Jules Émile, domicilié au 376, Papi-neau, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul-Émile Brière.

Québec, le 21 août 1984

36991-35-2 *Les procureurs du requérant,*
CÔTÉ, RUEL, COALLIER

Kirven Darryl Lloyd

Prenez avis que Kirven Darryl Lloyd, domicilié au 5420, Beaubien est, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josef Johan Laemarr.

Montréal, le 14 août 1984

36960-35-2 *Le procureur du requérant,*
JOYCE BLOND-FRANK, avocate

Marcel Laurendeau

Prenez avis que Marcel Laurendeau, domicilié au 5359, rue Clark, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roland Laurendeau.

Montréal, le 17 août 1984

36992-35-2 *Le procureur du requérant,*
MARTINE LEFAIVRE

Marie Aliette Joddy McKenzie

Prenez avis que Marie Aliette Joddy McKenzie, domiciliée au 259, 2^e Rue est, appartement 3, La Sarre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Judith McKenzie.

Amos, le 27 juillet 1984

36846-34-2 *Le procureur de la requérante,*
ME MARTINE BEAUCAGE

Marie Gabrielle Sylvie Hébert

Prenez avis que Marie Gabrielle Sylvie Hébert, domiciliée au 196, 3^e Avenue, appartement 7, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gabrielle Sylvie Simard.

Québec, le 14 août 1984

36874-34-2

Les procureurs de la requérante,
PICARD, MARINEAU & ASSELIN

Marie Léa Lafontaine

Prenez avis que Marie Léa Lafontaine, domiciliée au 593, rue Sainte-Thérèse, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Léa Annette Lafontaine.

Québec, le 7 août 1984

36961-35-2

Le procureur de la requérante,
NICOLE MORNEAU, notaire

Marie Pauline Émérilda Bilodeau

Prenez avis que Marie Pauline Émérilda Bilodeau, domiciliée au 106, rue Chouinard, Sainte-Claire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lady-Anne Bilodeau.

Sainte-Claire, le 8 août 1984

36844-34-2

Le procureur de la requérante,
PAULINE CHABOT, notaire

Marie Pierette Danièle Lauzier

Prenez avis que Marie Pierette Danièle Lauzier, domiciliée au 4310, avenue Laval, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pierette, Danou Lauzier.

Montréal, le 30 juillet 1984

36876-34-2

La requérante,
DANIÈLE LAUZIER

Marie Thérèse Yolande Gauthier

Prenez avis que Marie Thérèse Yolande Gauthier, domiciliée au 211, rue Crémazie, Baie-Comeau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Yolande Girard.

Baie-Comeau, le 13 août 1984

36872-34-2

Les procureurs de la requérante,
CARRIER, BLOUIN & ASSOCIÉS

Mario Lapointe

Prenez avis que Mario Lapointe, domicilié au 23 A, avenue Bégin, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Steve Lapointe.

Ce changement de prénom ne modifiera celui d'aucune autre personne.

Lauzon, le 13 août 1984

Les procureurs du requérant,
36875-34-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Marion Ruth Durant

Prenez avis que Marion Ruth Durant, domiciliée à R.R. no 1, chemin Cook, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Agnès Marilyn Dugdale.

Hull, le 14 août 1984

36962-35-2

Les procureurs de la requérante,
BEAUDRY, BERTRAND

Michel Déry

Prenez avis que Michel Déry, domicilié au 5879A, boulevard Langelier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Ravary Côté.

Montréal, le 10 août 1984

36993-35-2

Le procureur du requérant,
ME JOCELYNE TREMBLAY

Régent Gingras

Prenez avis que Régent Gingras, domicilié au 418, route 138, Saint-Augustin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Gingras.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même..

Saint-Augustin, le 15 août 1984

36873-34-2

Le procureur du requérant,
MICHEL MARCOTTE, notaire

Une copie du bref et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Jean-Yves Cayer.

Québec, le 23 août 1984

37021

Le greffier adjoint,
MONIQUE BLOUIN

Roberta Paquette Archambault

Prenez avis que Roberta Paquette Archambault, domiciliée au 1885, rue de la Duchesse, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michelle Paquette Archambault.

Saint-Bruno, le 10 août 1984

36848-34-2

La requérante,
ROBERTA PAQUETTE ARCHAMBAULT

Sylvie Dumas

Prenez avis que Sylvie Dumas, domiciliée au 834, avenue Lévis, appartement 1, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Dumas-Quesnel.

Québec, le 7 juin 1984

36871-34-2

Les procureurs de la compagnie,
PROULX, MARQUIS & ROY

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
Numéro: 200-02-005380-847

JEAN LACHANCE, partie demanderesse, contre
JEAN-YVES CAYER, partie défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Jean-Yves Cayer de comparaître au greffe de cette cour situé au palais de justice, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, salle 1.24, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

STATION DE SERVICE ALDO INC. ALDO SERVICE STATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STATION DE SERVICE ALDO INC.—ALDO SERVICE STATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 juillet 1984

36967

Le secrétaire,
R.N. HURTUBISE

ALIMENTATION DES CHÊNES INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION DES CHÊNES INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 13 août 1984

36934

Pour la compagnie,
PAUL AUGER

ARSENEAU & DÉCOSTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARSENEAU & DÉCOSTE INC.» demandera à l'ins-

pecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Îles-de-la-Madeleine, le 8 août 1984

37014

Pour la compagnie,
JÉRÔME TURBIDE

ARTICLES DE TOILETTE MONDIAUX INC. WORLD WIDE TOILETRIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARTICLES DE TOILETTE MONDIAUX INC.—WORLD WIDE TOILETRIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 août 1984

36994

Les procureurs de la compagnie,
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL

ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ANGLOPHONES DU QUÉBEC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ANGLOPHONES DU QUÉBEC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Westmount, le 10 août 1984

36995

Pour la compagnie,
PATRICIA LINK

ATELIER MAGIE FLEUR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER MAGIE FLEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 15 août 1984

36935

Les procureurs de la compagnie,
MORENCY, AUBIN, BANFORD, PARADIS
& DOLBEC

BOISERIES ST-PIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOISERIES ST-PIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 14 août 1984

36945

Le procureur de la compagnie,
VINCENT MORIER, notaire

CENTRE ACOUSTIQUE MAURICIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE ACOUSTIQUE MAURICIEN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 6 août 1984

36973

Pour la compagnie,
PIERRE BEAUDET

CENTRE ESSENCE VIE MAURICIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE ESSENCE VIE MAURICIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 15 août 1984

36965

La présidente,
NICOLE THIBAUT

CLÉMENT LACOURSIÈRE CONSTRUCTION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLÉMENT LACOURSIÈRE CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Berthierville, le 13 août 1984

36946

Le procureur de la compagnie,
SERGE LACOURSIÈRE, notaire

CLUB ALTAÏR D'ALMA

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB ALTAÏR D'ALMA» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 7 août 1984

36975

Le président,
JÉRÔME DESCHÊNES

CLUB ATHLÉTIQUE ST-MICHEL (C.A.S.M.)

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB ATHLÉTIQUE ST-MICHEL (C.A.S.M.)» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1984

36947

Pour la compagnie,
LAURENT CARTIER

CLUB OPTIMISTE STE-CHRISTINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB OPTIMISTE STE-CHRISTINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Christine, le 17 août 1984

36996

Le secrétaire-trésorier,
LOUIS CHAGNON

CONSTRUCTION SAINDON & FILION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION SAINDON & FILION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 16 août 1984

36966

Le procureur de la compagnie,
ALAIN ALLARD, notaire

DEROME, LAURENDEAU ET LEBLANC LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DEROME, LAURENDEAU ET LEBLANC LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 15 août 1984

36948

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE AUDETTE, notaire

ÉCOLE DE COUTURE ET DE TRICOT L'ÉLÉGANTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCOLE DE COUTURE ET DE TRICOT L'ÉLÉGANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 août 1984

36949

Pour la compagnie,
FRANCINE FORTIN BÉDARD

G. & R. MASSÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «G. & R. MASSÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 5 mai 1984

36974

Le secrétaire,
HANNELORE P. MASSÉ

GESTION MACLÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION MACLÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 23 juillet 1984

36936

Pour la compagnie,
MARCELLE MASSON

GHYSLAIN TOUGAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GHYSLAIN TOUGAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 15 août 1984

36950

Le procureur de la compagnie,
LOUIS FONTAINE, notaire

GROUPEMENT DE HOCKEY DU ROND-POINT DE LÉVIS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPEMENT DE HOCKEY DU ROND-POINT DE LÉVIS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 14 août 1984

37015

Le procureur de la compagnie,
GAÉTANE LEMAY, notaire

INVESTPOP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INVESTPOP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 16 août 1984

36997

Le secrétaire,
PHILIBERT LÉVESQUE

JEAN PIERRE MARCOUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEAN PIERRE MARCOUX INC.» demandera à l'ins-

pecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 15 août 1984

36998

Le président,
JEAN PIERRE MARCOUX

**JEM PRODUCTS INC.
LES PRODUITS JEM INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JEM PRODUCTS INC.—LES PRODUITS JEM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 juillet 1984

36937

Le secrétaire,
CAROL A. MARSHALL

LANDRAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LANDRAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Île-Perrot, le 15 août 1984

36938

Le président,
CLAUDE RENAUD

**LAVE-AUTO ST-JÉRÔME INC.
ST-JÉRÔME CAR WASH INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LAVE-AUTO ST-JÉRÔME INC.—ST-JÉRÔME CAR WASH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 17 août 1984

36951

Le procureur de la compagnie,
SERGE LÉVEILLÉ, notaire

LES ATELIERS SOLIFECT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ATELIERS SOLIFECT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges-de-Beaucé, le 21 août 1984

36999

Le président,
EUGÈNE FECTEAU

LES IMMEUBLES ST-VINCENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES ST-VINCENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1984

36940

Le procureur de la compagnie,
ME RENÉ BOUCHER

LES ENTREPRISES CONRAD MARCHAND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CONRAD MARCHAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bellefeuille, le 16 août 1984

36952

Pour la compagnie,
CONRAD MARCHAND

LES PLACEMENTS MIDULE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS MIDULE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 15 août 1984

36953

Le procureur de la compagnie,
JEAN-PIERRE AUDETTE, notaire

LES ENTREPRISES O. & R. GILBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES O. & R. GILBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 15 août 1984

36976

Le procureur de la compagnie,
ME ANDRÉ VEILLEUX

**VÊTEMENTS LOGO LTÉE
LOGO GARMENT LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS LOGO LTÉE—LOGO GARMENT LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juillet 1984

37000

Le président,
JOSEPH LOWENGER

LES IMMEUBLES CARL ROBICHAUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES CARL ROBICHAUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 14 août 1984

36939

Pour la compagnie,
GAÉTANE PLOURDE

**THE MENAGERIE PET SHOP INC.
MAGASIN D'ANIMAUX LA MÈNAGERIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE MENAGERIE PET SHOP INC.—MAGASIN D'ANIMAUX LA MÈNAGERIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1984

36954

Le président,
WILLIAM GLEZOS

MANITOU LODGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MANITOU LODGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} août 1984

Les procureurs de la compagnie,
36941 ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

PÉTROLES POISSAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÉTROLES POISSAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 15 août 1984

Le président,
36983 CLAUDE POITRAS

MARSHALL BROTHERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARSHALL BROTHERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 juillet 1984

Le secrétaire,
36942 CAROL A. MARSHALL

PIZZERIA MADAMOISELLE ITALIA DE LA RIVE-SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PIZZERIA MADAMOISELLE ITALIA DE LA RIVE-SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 août 1984

Le secrétaire,
37001 G. PORCO

MULTI-PIÈCES DE CARROSSERIE (T.R.) INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MULTI-PIÈCES DE CARROSSERIE (T.R.) INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Vanier, le 16 août 1984

La secrétaire,
36955 URSULE MURRAY

RÈVES D'ENFANT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RÈVES D'ENFANT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 16 août 1984

Pour la compagnie,
36943 FRANCINE BÉLAND

PÂTISSERIE LUCILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PÂTISSERIE LUCILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 20 août 1984

Pour la compagnie,
37016 THÉRÈSE NOËL

TÉTRAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉTRAS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 14 août 1984

Le secrétaire,
36984 DENIS TURCOTTE

THE HARVARD FUEL CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THE HARVARD FUEL CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 août 1984

Les procureurs de la compagnie.

36956 ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

UNITAR LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNITAR LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 août 1984

Les procureurs de la compagnie.

36944 OGILVY, RENAULT

Divers**Garderie La Niche à Coquins**

Prenez avis qu'une assemblée générale de la corporation « Garderie La Niche à Coquins » aura lieu mardi, le 18 septembre 1984 à 20 heures, au 1190, rue Impériale, Val-Bélair.

*L'administratrice du comité provisoire
et requérant pour constitution
en corporation,*

37017 CLAUDETTE LACROIX

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Gaétan Tremblay**

Succession de Tremblay, Gaétan, en son vivant du 2215, boulevard Henri-Bourassa est, appartement 208, Montréal, décédé le 31 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36963

Succession Jacques Harvey

Succession de Harvey, Jacques, en son vivant du 1177, rue Angoulême, Chicoutimi, décédé le 4 janvier 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

37002

Succession Jean-Lucien Duchastel de Mont-Rouge

Succession de Duchastel de Mont-Rouge, Jean-Lucien, en son vivant du 2290, boulevard Henri-Bourassa est, appartement 25, Montréal, décédé le 8 octobre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

36964

Succession Yves Gagné

Succession de Gagné, Yves, en son vivant du 30, place Mansfield, Dollard-des-Ormeaux, décédé le 12 mars 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

37003

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

**Compagnie d'assurance Sécurité de Hartford
(dénomination sociale française utilisée par Security
Insurance Company of Hartford)**

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de la « Compagnie d'assurance Sécurité de Hartford (dénomination sociale française utilisée par Security Insurance Company of Hartford) » a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Biens
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 9, Farm Springs Drive, Farmington, Connecticut, États-Unis, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1245, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1G2.

Québec, le 20 août 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnie d'assurances New York Life du Canada
Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « Compagnie d'assurances New York Life du Canada » pour les catégories d'assurances suivantes:

- Sur la vie
- Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 121, Bloor Street East, Suite 1600, Toronto, Ontario, M4W 3N2, et son bureau principal au Québec est situé au 2075, rue Université, local 500, Montréal, QC, H3A 2L1.

Québec, le 21 août 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

121

**Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre
l'Incendie et La Société Mutuelle d'assurance
contre l'Incendie d'Argenteuil**
Demande de fusion

Prenez avis que Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au numéro d'immeuble 2001, route 112, Saint-Césaire, province de Québec, G0L 1T0, et La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et un bureau principal sis au numéro d'immeuble 505, rue Béthanie, local 316, Lachute, province de Québec, ont arrêté entre elles une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous les nom et raison sociale de Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie et ont respectivement fait approuver telle convention lors d'une assemblée générale spéciale de leurs membres aux dates ci-après indiquées:

Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie

Date de l'assemblée du
conseil d'administration: 20 juin 1984

Date de l'assemblée
générale spéciale: 18 juillet 1984

La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie
d'Argenteuil

Date de l'assemblée du
conseil d'administration: 30 mai 1984

Date de l'assemblée
générale spéciale: 17 juillet 1984

Le tout, suivant les dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Les Clairvoyants, Mutuelle d'assurance contre l'Incendie et La Société Mutuelle d'assurance contre l'Incendie d'Argenteuil ont l'intention de demander, par requête commune à lui adressée, au ministre des Finances, de confirmer ladite convention.

Saint-Césaire, le 18 juillet 1984

*Le secrétaire de Les
Clairvoyants, Mutuelle d'assurance
contre l'Incendie.*
ROBERT DE PALMA

*Le secrétaire de La
Société Mutuelle d'assurance contre
l'Incendie d'Argenteuil.*
G. KILGOUR HARDIE

36660-32-4

**La Travelers, compagnie d'indemnité
(dénomination sociale française utilisée par The
Travelers Indemnity Company)**
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de La Travelers, compagnie d'indemnité (dénomination sociale française utilisée par The Travelers Indemnity Company) » a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Contre la grêle
- Responsabilité
- Maritime

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32). Toutefois, il maintient un cautionnement de 100 000 \$, auprès du ministre des Finances du Québec, pour la pratique de la catégorie d'assurance « Maritime ».

Le siège social de la compagnie est situé au One Tower Square, Hartford, Connecticut, États-Unis, et son prin-

cipal établissement d'affaires au Québec est situé au 300, rue Léo-Pariseau, Montréal, QC, H2W 2P8.

Québec, le 20 août 1984

121

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie
Requête pour modification à la charte

Avis est donné conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi sur les assurances du Québec (L.R.Q., chap. A-32) que l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie présentera à l'inspecteur général des institutions financières une requête pour lettres patentes modifiant la charte de la compagnie, conformément au Règlement 1984-1 adopté par la compagnie.

Ce règlement prévoit des modifications aux pouvoirs de la compagnie et au cens d'éligibilité des administrateurs afin d'inclure, dans la charte de la compagnie, les dispositions correspondantes de la Loi amendant la Loi sur les assurances (1984, chap. 22).

Sillery, le 15 août 1984

36970

Le secrétaire,
GEORGES SMITH

Mutuelle des Fonctionnaires du Québec
Requête pour modification à la charte

Avis est donné, selon l'article 38 de la Loi sur les assurances, que Mutuelle des Fonctionnaires du Québec a présenté, au ministre des Finances, une requête pour modifier sa charte par lettres patentes afin de donner effet à l'article 18 du Règlement no 11 adopté par la compagnie.

Cet article du Règlement no 11 prévoit l'augmentation à sept (7) du nombre de membres du Comité exécutif.

Québec, le 17 août 1984

36977

Le secrétaire,
ROBERT GIROUX

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Maison Joseph Petit dit Beauchemin Varenes

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que le classement prend effet à compter du 1^{er} septembre 1983 date où fut transmis au propriétaire, l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« Une maison d'habitation portant le numéro d'immeuble 2712, rang La Petite-Prairie en la ville de Varenes, érigée sur un immeuble composé des parties de lots suivantes, savoir:

1. Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent trente (ptie 130) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Varenes, division d'enregistrement de Verchères, de forme irrégulière, mesurant cinq cent quatre-vingt-onze pieds et sept dixièmes de pied (591,7 pi) dans sa ligne nord-ouest où il est borné par le lot 61 audit cadastre; mesurant trois cent trente-trois pieds et trois dixièmes de pied (333,3 pi) dans sa ligne nord-est, où il est borné par le lot 138 audit cadastre; mesurant trois cent soixante pieds et un dixième de pied (360,1 pi), cent soixante-dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (177,3 pi) et quatre-vingt-six pieds et un dixième de pied (86,1 pi) dans sa ligne sud-est, où il est borné par le chemin La Petite-Prairie et son emprise, sans désignation cadastrale et mesurant soixante-dix-neuf pieds et un dixième de pied (79,1 pi) dans sa ligne sud-ouest où il est borné par la partie du lot 127 ci-après décrite. Ladite partie du lot 130 contient en superficie cent vingt-six mille six cent quarante-sept pieds carrés (126 647 pi²), mesures anglaises.

2. Une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent vingt-sept (ptie 127) auxdits plan et livre de renvoi officiels, de forme triangulaire, mesurant soixante-dix-neuf pieds et un dixième de pied (79,1 pi) dans sa ligne nord-est, où il est borné par la partie du lot 130 décrite au paragraphe précédent; mesurant quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (93,88 pi) dans sa ligne nord-ouest, où il est borné par le lot 61 audit cadastre et mesurant cent dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (118,5 pi) dans sa ligne courbe sud-

est, où il est borné par le chemin de La Petite-Prairie (ptie 127). Ledit immeuble contient en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-trois pieds carrés (3 883 pi²), mesures anglaises.

Québec, le 16 août 1984

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

124

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176^c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la date de la publication du présent arrêté, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans le deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 1^{er} août 1984

*Le ministre de
l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 84-07*

Cédule A

Cadastre du canton de Saussure, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval.

267075

Cadastre du canton de Holland, comprenant les blocs 74 à 76, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts à Sainte-Anne-des-Monts.

267915

Cadastre du canton de Pontefract, comprenant les lots 1 à 14 du rang C, 1 à 9 du rang D, 1 à 11 du rang E, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Pontiac à Cambell's-Bay.

265479

265480

265481

Cadastre du canton de Guérin, comprenant le lot 61 du rang I, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

267869

Cadastre de la paroisse de Chicoutimi, comprenant le bloc 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

266766

Cadastre du canton de Newport, comprenant le bloc 11, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gaspé à Percé.

267496

Cadastre du canton de Holland, comprenant le bloc 82, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts à Sainte-Anne-des-Monts.

266842

Cadastre du canton de Natashquan, comprenant le lot 136 du village de Grand-Natashquan, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

267069

Cadastre du canton de Jonquière, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

266767

Cadastre du canton de Laterrière, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

266768

123

Industrie, Commerce et Tourisme

Heures d'affaires

Délai pour certains établissements commerciaux situés dans des marchés aux puces

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis, conformément à l'article 6 de la Loi modifiant la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (1984, chap. 17), qu'il accorde à certains établissements commerciaux dont l'activité principale n'est pas la vente d'antiquités ou de marchandises usagées, lesquels exercent leurs activités dans

les marchés aux puces dont les noms apparaissent en annexe, un délai jusqu'au 31 janvier 1985 pour se conformer aux dispositions de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2).

Québec, le 15 août 1984

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme,*
RODRIGUE BIRON

Annexe

Liste des marchés aux puces

Marché public Blainville
420, Curé-Labelle
Blainville (Ste-Thérèse)

Marché public St-Jacques
323, Saint-Jacques
Granby

Encan de la ferme St-Polycarpe
Saint-Polycarpe

Le Chapiteau
1300, Daniel-Johnson
Saint-Hyacinthe

Carrefour Jean-Talon
1750, rue Perigord
Charlesbourg

Marché aux puces Vieux Camionneur
536, route 133
Sainte-Anne-de-Sabrevois

Place du commerce Jonquières
Mail 170
Jonquière

Marché St-André Avelin
114, rue Principale
Saint-André-Avelin

Jolathèque
Rue Daniel-Johnson
Joliette

Marché aux puces Masson
4, rue Georges
Masson

Marché Cap-de-la-Madeleine
170, boul. Madeleine
Cap-de-la-Madeleine

Encan de la ferme St-Hyacinthe
Route 20
Saint-Hyacinthe

Marché public St-Eustache
400, Hector-Lanthier
Saint-Eustache

Marché aux puces ciné-parc St-Eustache
400, Hector-Lanthier
Saint-Eustache

Chez Dan
385, rue Soumande
Vanier

Marché aux puces 640
101, rue Dubois
Saint-Eustache

Les Encans St-Thimothée
205, boul. Hébert
Saint-Thimothée

Marché aux puces Rimouski
C.P. 166
Sainte-Anne-des-Monts

Super Marché aux puces
70, Racine est
Chicoutimi

Marché aux puces Lesage
Route 117
Prévost

Marché aux puces Langelier
Centre d'achat Langelier
Montréal

Marché aux puces Lafontaine
Route 117
Lafontaine

Marché aux puces P.A.T.M.E.
11950, Sherbrooke est
Pointe-aux-Trembles

Ciné-parc Bromont
C.P. 146
Bromont

Gestion Primiro
313, Loranger
Cap-de-la-Madeleine

Cadillac bric à brac
80, Racine est
Chicoutimi

Marché Le Gardeur
515, boul. Lacombe
Le Gardeur

Ciné-parc Saint-Hilaire
800, boul. Ciné-Parc
Saint-Hilaire-sur-Richelieu

Récréathèque
920, Curé-Labelle
Laval

Marché aux puces Greenfield Park
3555, boul. Taschereau
Greenfield-Park

Marché aux puces
C.P. 160
Sainte-Anne-des-Monts

Marché aux puces Saint-Polycarpe
Rue Principale
Saint-Polycarpe

Marché aux puces Saint-Sulpice
(cravate blanche)
Rue Principale
Saint-Sulpice

Marché public Terrebonne
125, Sainte-Marie
Terrebonne

Marché aux puces Garcia
1808, Notre-Dame ouest
Montréal

Marché aux puces Île Perrot
2, Antoine-Heneault
Île-Perrot

Marché aux puces du Terroir
Rue Saint-Jean
Lachute

Chez Rita
415, Dorchester
Québec

Marché aux puces Gitan
410, Caron
Québec

Marché Sainte-Rose
337, boul. Sainte-Rose
Laval

Marché des aubaines Maisonneuve
6500, Sherbrooke est
Montréal

Marché aux puces Longueuil
210, Saint-Jean
Longueuil

Marché aux puces
1725, rang Saint-Pierre
Chicoutimi

Marché aux puces Lachine
2900, Notre-Dame
Lachine

Les Encans de la ferme Lachute
Route 148
Lachute

Vieux-Port de Montréal
Montréal

Ciné-parc Repentigny
740, boul. Industriel
Repentigny

Marché aux puces Marieville
105, rang Ovide
Marieville

Marché aux puces Laval
1070, Laurentides
Laval

Marché public Dorion
430, Hardwood
Dorion

Marché aux puces Pointe Fortune
Route 17
Pointe-Fortune

Super Marché Vanasse et Michaud
R.R. no 2
Coaticook

Marché aux puces Gatineau
512, 1^{re} Avenue ouest
Gatineau

Marché aux puces ville LaSalle
1255, Shevenko
LaSalle

Le petit marché du Vieux
Saint-Jean
210, Champlain
Saint-Jean-sur-Richelieu

Marché aux puces Napierville
Route 219
Napierville

Écono puces
R.R. no 2
Maniwaki

Hôtel Arlequin
Maniwaki

Marché aux puces Mont-Laurier
1198, boul. Paquette
Mont-Laurier

Marché aux puces Carignan
2375, chemin Chambly
Carignan

125

Marché aux puces Valleyfield
128, Saint-Laurent
Valleyfield

Marché aux puces Lac Vert
24, Laramé
Saint-Calixte

Marché aux puces Finnegan
Hudson

Marché aux puces Debbie
374, Notre-Dame
Gatineau

Marché aux puces Terrebonne Enr.
1150, boul. des Seigneurs
Terrebonne

Encan de la ferme Napierville
Rue Principale
Napierville

Motel des Écorces
Lac-des-Écorces

Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux, (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux dont l'activité principale est la vente de denrées alimentaires, opérant avec plus de trois personnes, dans la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, d'exercer leurs activités jusqu'à minuit pour la période du 5 au 13 septembre 1984, incluant le dimanche 9 septembre 1984.

Québec, le 15 août 1984

*Le ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme.*
RODRIGUE BIRON

125

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
---------------------------	---------------------------------	---

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	

Région de Québec

Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
---	----------	--

Médecins spécialistes

Région de Montréal

Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Pack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	

Région de Québec

Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
--	----------	--

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
---------------------------------	--	--

Médecins spécialistes

Région de Montréal

Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3S 1S5	75 06 06	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmount, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Fontaine, André, 1800, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Matteau, Philippe, 283, Grand-Boulevard, R.R. no 1, Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 4P6	84 06 13	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Stéphanou, Denis, 135, rue Sherbrooke est, app. 312, Montréal, QC, H2X 1C6	82 11 05	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Bureau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Laue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplanche, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

Sociétés d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada)

Avis est, par les présentes, donné, conformément à la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, que la Société d'hypothèques de la Banque Nationale de Grèce (Canada) a obtenu un permis en vertu de la Loi ci-haut mentionné lui permettant d'exercer ses opérations au Québec, sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant sa capacité.

Montréal, le 20 août 1984

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT

37018-35-4

Tableau d'amortissement — 255 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	17 000 \$
15 octobre 1986	20 000
15 octobre 1987	22 000
15 octobre 1988	26 000
15 octobre 1989	29 000
15 octobre 1989	141 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Catherine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 207 — 58 500 \$ renouvellement d'emprunt; 463 — 125 000 \$ construction d'un réservoir souterrain; 473 — 46 500 \$ achat d'un camion; 475 — 25 000 \$ coût excédentaire règlement 463.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 18 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 septembre 1984 à 20 h, à la salle du Conseil, 24, rue Louis-Joliette, paroisse de Sainte-Catherine, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Sainte-Catherine (Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Catherine» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 255 000 \$ d'obligations de la paroisse de Sainte-Catherine datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 18 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Paroisse de Sainte-Catherine, comté de Chauveau, le 20 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL GRENIER

Hôtel de ville
1, rue Rouleau
paroisse de Sainte-Catherine
comté de Chauveau, QC G0A 3M0
téléphone: 875-2211, code 418

37009

Ville de Bécancour (Nicolet)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Bécancour» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 352 000 \$ d'obligations de la ville de Bécancour datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 19 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 1 352 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	16 000 \$
15 octobre 1986	17 000
15 octobre 1987	19 000
15 octobre 1988	20 000
15 octobre 1989	22 000
15 octobre 1989	1 258 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Bécancour s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 44 — 1 352 000 \$ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 19 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 19 septembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1295, rue Nicolas-Perrot, ville de Bécancour, comté de Nicolet, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Bécancour, comté de Nicolet, le 20 août 1984

Le greffier,
JULES THIBEAULT

Hôtel de ville
1295, rue Nicolas-Perrot
ville de Bécancour
comté de Nicolet, QC G0X 1B0
téléphone: 294-6671, code 819

37006

Ville de Cap-Rouge

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cap-Rouge» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 636 000 \$ d'obligations de la ville de Cap-Rouge

datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 17 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 2 636 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	145 000 \$
15 octobre 1986	161 000
15 octobre 1987	181 000
15 octobre 1988	195 000
15 octobre 1989	216 000
15 octobre 1989	1 738 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cap-Rouge s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 357 457 \$: 530-78 — 19 049 \$ acquisition d'un immeuble; 662-83 — 25 000 \$ frais de refinancement; 676-83 — 100 000 \$ acquisition d'immeubles; 680-83 — 161 000 \$ voirie; 686-83 — 80 000 \$ tra-

vaux de réfection; 698-83 — 70 994 voirie; 700-83 — 206 000 \$ acquisition de terrains; 701-83 — 162 000 \$ honoraires professionnels; 702-83 — 324 500 \$ trottoirs et aménagement de sentiers; 703-83 — 130 000 \$ achat d'équipements.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 17 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 septembre 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 4473, rue Saint-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cap-Rouge, le 20 août 1984

Le greffier,
LAURENT BOMBARDIER

Hôtel de ville
4473, rue Saint-Félix
Saint-Félix-du-Cap-Rouge, QC G0A 1K0
téléphone: 651-1225, code 418 37007

Ville de Farnham (Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Farnham» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 351 000 \$ d'obligations de la ville de Farnham datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 17 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 2 351 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	158 000 \$
15 octobre 1986	170 000
15 octobre 1987	168 000
15 octobre 1988	190 000
15 octobre 1989	218 000
15 octobre 1989	1 447 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Farnham s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 234 000 \$: 586-3S — 40 000 \$; subv. à la construction domiciliaire: 623-3S — 77 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 17 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 septembre 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 477, rue Hôtel-de-Ville, ville de Farnham, comté d'Iberville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Farnham, comté d'Iberville, le 20 août 1984

Le greffier,
J.B. LUNEAU

Hôtel de ville
477, rue Hôtel-de-Ville
ville de Farnham
comté d'Iberville, QC J2N 2H3
téléphone: 293-3178, code 514

37008

Ville de Saint-Césaire (Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Césaire» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 550 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Césaire datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 18 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 550 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	38 000 \$
15 octobre 1986	41 000
15 octobre 1987	45 000
15 octobre 1988	51 000
15 octobre 1989	56 000
15 octobre 1989	319 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Césaire ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Césaire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 340 — 92 000 \$; 356 — 269 000 \$ renouvellements d'emprunt; 405 — 104 000 \$ achat de terrains; 443 — 85 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 18 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 septembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1111, rue Saint-Paul, ville de Saint-Césaire, comté d'Iberville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Césaire, comté d'Iberville, le 20 août 1984

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE DESPARS

Hôtel de ville
1111, rue Saint-Paul
ville de Saint-Césaire
comté d'Iberville, QC J0L 1T0
téléphone: 469-3108, code 514

37010

Ville de Saint-Georges-Ouest (Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 629 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 15 octobre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 17 septembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1984.

Tableau d'amortissement — 629 000 \$

Année	Capital
15 octobre 1985	44 000 \$
15 octobre 1986	50 000
15 octobre 1987	55 000
15 octobre 1988	62 000
15 octobre 1989	70 000
15 octobre 1989	348 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 629 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h. le lundi 17 septembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 septembre 1984 à 20 h. à l'hôtel de ville, 1500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le 20 août 1984

Le greffier,
LAURENT NADEAU

Hôtel de ville
1500, 6^e Avenue
ville de Saint-Georges-Ouest
comté de Beauce-Sud, QC G5Y 3W1
téléphone: 228-2370, code 418

37011

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000162-844
S. 605-18-000017-846

LA CAISSE POPULAIRE DE TASCHEREAU, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Taschereau, district d'Abitibi, demanderesse, contre GHISLAIN CLOUTIER et ROSE-ANNA CHALIFOUX-CLOUTIER, épouse de Ghislain Cloutier, tous deux demeurant et domiciliés à Launay, district d'Abitibi, défendeurs.

« Un garage mesurant, mesures anglaises, vingt-quatre pieds (24 pi) de large par trente pieds (30 pi) de longueur, plus ou moins, situé sur un emplacement situé dans la municipalité du canton de Launay, mesurant environ deux cents pieds (200 pi) de largeur en front le long de la route 111 (Amos-La Sarre) par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, faisant partie et étant situé au coin nord-ouest du lot numéro treize (13 pte) du rang Cinq (rg 5) du cadastre officiel pour le canton de Launay, division d'enregistrement d'Abitibi; et borné comme suit: au nord, en front, par la limite sud de la dite route 111; au sud par une ligne parallèle à cette ligne sud de ladite route et passant à environ deux cents pieds (200 pi) de cette dernière ou par le résidu dudit lot appartenant à M. Julien Lagacé ou représentants; à l'ouest par la ligne ouest dudit lot 13; et à l'est par une ligne parallèle à cette ligne ouest dudit lot 13, et passant à environ deux cents pieds (200 pi) de cette dernière ou par le résidu dudit lot restant à M. Julien Lagacé ou représentants. L'immeuble ci-haut désigné appartenant à la défenderesse Rose-Anna Cloutier-Chalifoux. »

La mise à prix est fixée à 7 892,78 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue ouest, Amos, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JOCELYN GEOFFROY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 14 août 1984

36916

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000089-842

S. 460-18-000314-847

CAISSE POPULAIRE DE ST-CÉSAIRE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Césaire, partie demanderesse, contre 125422 CANADA INC., corporation ayant son siège social au 18, rue Long, Granby, SYLVAIN AUGER, domicilié au 130, rue Montcalm, appartement 3, Granby, et LUC LAVALLÉE, domicilié au 101, rue Irwin, Granby, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété connue et désignée comme étant le lot no deux de la subdivision du lot originaire no douze, le lot no seize de la subdivision officielle du lot originaire no 24 et une partie du lot no douze (lots 12-2, 24-16 et ptie 12) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Granby.

La partie du lot no douze (ptie 12) est bornée et décrite comme suit:

Tenants et aboutissants	Ligne	Azimut conv.	Distance
Vers le nord, 12-1	Droite	69° 0' 0"	3,00 m
Vers le nord-est, 12 ptie, rue Long	Droite	157°21'48"	21,34 m
Vers le sud, 12 ptie	Droite	249° 0' 0"	3,61 m
Vers l'ouest, 12-2	Droite	339° 0' 0"	21,34 m

Superficie: 70,6 mètres carrés. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 21 012,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e

étage, Granby, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,

ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif

Cour supérieure

Granby, le 10 août 1984

36978

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 460-05-000033-840

S. 460-18-000313-849

MARC SHEEDY, C.A., ès qualités de liquidateur de LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE, ayant son bureau situé au 2, place Québec, local 502, Québec, district de Québec, partie demanderesse, contre ENTREPRISES GAROLA INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à route 112, chemin Waterloo, Waterloo, district de Bedford, et LAURENT GARNEAU, domicilié et résidant à route 112, chemin Waterloo, Waterloo, district de Bedford, et LAURENT GARNEAU JR, domicilié à route 112, chemin Waterloo, Waterloo, district de Bedford, et SERGE ROBERGE, domicilié et résidant au 261, rue Beaufort, Granby, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« 1. Un certain terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot no sept cent trente-huit (738 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, décrite comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne divisoire entre les lots 737 et 738 avec l'emprise sud-ouest de la route nationale no 1; de là, vers le nord-ouest, longeant l'emprise sud-ouest de la dite route nationale, une distance de cent quarante et un pieds (141 pi); de là, vers le sud-ouest, à angle droit, une distance de deux cent trente-deux pieds (232 pi); de là, vers le sud-est, à angle droit, une distance de cent cinquante-trois pieds (153 pi); de là, vers le nord-est, à angle droit, une distance de cent soixante-douze pieds (172 pi) à un point sur la ligne divisoire entre les lots 737 et 738; de là, vers le nord, longeant la ligne divisoire entre les lots 737 et 738, une distance soixante et un pieds et dix-huit centièmes (61,18 pi) pour revenir au point de départ; cette partie contient une superficie de trente-cinq mille cent trente-six pieds carrés (35 136 pi²) et est bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 738, emprise de la route nationale no 1; à l'est par la partie du lot 737 décrite en deuxième lieu; au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot 738;

2. Un certain terrain de figure triangulaire, connu et désigné comme étant une partie du lot sept cent trente-sept (737 ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Granby, division d'enregistrement de Shefford, décrite comme suit: commençant au point d'intersection de la ligne divisoire entre les lots 737 et 738 et l'emprise sud-ouest de la route nationale no 1, point de départ; de là, vers le sud-est de ladite route nationale no 1, une distance de douze pieds (12 pi); de là, vers le sud-ouest, à angle droit, une distance de soixante pieds (60 pi) à un point sur la ligne divisoire entre les lots 737 et 738; de là, vers le nord, longeant ladite ligne divisoire, une distance de soixante et un pieds et dix-huit centièmes (61,18 pi) pour revenir au point de départ; cette partie du lot contient une superficie de trois cent soixante pieds carrés (360 pi²) et est bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot 737, emprise de la route nationale no 1; au sud-est par une partie du lot 737; à l'ouest par la partie du lot 738 décrite en premier lieu; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1092, rue Principale, canton de Granby; sujet, ledit immeuble, à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd, constituée aux termes d'un acte dont copie fut enregistrée au bureau de la division de Shefford sous le no 141769; sujet, ledit immeuble, à une servitude en faveur d'Hydro-Québec Ltée, aux termes d'un acte dont copie fut enregistrée au même bureau sous le no 193162; sujet également, ledit immeuble, à une servitude en faveur de Gulf Oil Canada Ltd, prohibant sur le terrain susdécrit le commerce de vente d'essence, le tout suivant acte enregistré au même bureau sous le no 208545; le tout tel qu'il se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur; compris dans la présente charge toutes les enseignes lumineuses, si elles sont la propriété de l'emprunteur, et les pylônes soutenant les enseignes lumineuses. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 51 732,25 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e

étage, Granby, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 8 août 1984

36917

Bonaventure

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-18-000009-844

CAISSE POPULAIRE DE STE-GERMAINE DE L'ANSE-AUX-GASCONS, corporation dûment constituée, ayant son bureau et son siège social à Gascons, district de Bonaventure, demanderesse, contre ERNEST ROSS, domicilié et résidant à Paspébiac, district de Bonaventure, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bonaventure, no 1, New-Carlisle, mis en cause.

« Un certain terrain ou emplacement situé dans la municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure, dans le Troisième Rang du canton de Cox, connu et désigné comme étant une partie du lot huit cent trente-deux-6 non subdivisé (ptie 832-6 n.s.) du cadastre officiel révisé pour le canton de Cox, première division d'enregistrement de Bonaventure, mesurant quatre-vingt-douze pieds (92 pi) de largeur (est-ouest) par deux cents pieds (200 pi) de profondeur (nord-sud) et étant borné comme suit: au nord par une autre partie du même lot, propriété de M. Gaëtan Ross, au sud par le lot 832-5, à l'est par la route de l'Église et à l'ouest par le lot 832-22. »

La mise à prix est fixée à 1 689,20 \$ pour le lot 832-6P, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bonaventure, no 1, New-Carlisle, district de Bonaventure, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ANTONIN LEBRASSEUR

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, le 17 août 1984

36957

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No du shérif 463-75

ULDÉRIC VILLENEUVE, restaurateur, résidant et domicilié au 192, rue Saint-Luc, Jonquièr, district de Chicoutimi, demandeur, contre GEORGES NOLIN, fils de Théodule, driller, ci-devant, résidant à Jonquièr-Nord, maintenant d'adresse inconnue, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, mis en cause.

L'immeuble suivant:

« Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Kénogami, comme formant partie du lot numéro dix-sept (ptie no 17) dans le rang Un (1) dudit canton, lequel mesure soixante pieds (60 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur une profondeur de cent pieds (100 pi) du nord au sud et est compris dans les bornes et limites suivantes: au nord par le chemin public et des autres côtés est, sud et ouest par le résidu dudit lot dont il forme partie, propriété du demandeur, le tout avec ensemble, toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, dans son état actuel. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 598,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE CHAMBERLAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 18 juillet 1984

36918

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 450-05-000042-842 (District de Saint-François)
405-18-000012-842

LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON, corps légalement constitué, ayant son siège social et son bureau au 148, rue Principale nord, Richmond, district de Saint-François, JOB 2H0, partie demanderesse, contre CLAUDE VAL-LÉE, domicilié et résidant à R.R. 1, Melbourne, district de Saint-François, JOB 2B0, partie défenderesse.

« Un certain emplacement connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Durham dans le rang Six (VI) comme étant la subdivision numéro quarante-huit du lot originaire numéro quatre cent soixante-quinze (475-48); avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 678,43 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale, Richmond, QC, JOB 2H0, le MARDI NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 15 août 1984

36919

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002401-83-9
S. 235-18-000033-83-1-99

CAISSE POPULAIRE DE ST-SYLVESTRE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Sylvestre, comté de Lotbinière.

district de Québec, partie demanderesse, contre JEAN POIRIER, domicilié et résidant au rang 4, Saint-Pascal-de-Kamouraska, district de Kamouraska, partie défenderesse, et CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE, maintenant aux droits de la Caisse d'Entraide Économique de Beauce Nord, et CAISSE POPULAIRE DE ST-BERNARD et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Mégantic, Inverness, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots originaires numéros quatre cent soixante et quatre cent soixante et un (460 et 461) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sylvestre, division d'enregistrement de Mégantic; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Conformément au jugement rendu le 12 juin 1984 en la présente cause, aucune mise à prix n'est fixée.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Mégantic, 1760, rue Dublin, Inverness, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 7 août 1984 36920

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000233-83-4
S. 235-18-000022-84-2-99

FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC, société légalement constituée, ayant son siège social au 7755, boulevard Louis-H.-Lafontaine, ville d'Anjou, district de Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES BARIL, domicilié et demeurant à route 112, cité de Black-Lake, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Deux (02) emplacements situés en la ville de Black-Lake, connus et désignés comme étant les subdivisions numéros vingt-neuf et trente du lot numéro trois cent vingt-six (nos 326-29 et 326-30) au cadastre officiel du canton d'Ireland, division d'enregistrement de Thetford; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines en faveur de qui de droit. »

La mise à prix est fixée à trente-sept mille quatre cent vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (37 423,75 \$), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, mon-

tant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 8 août 1984 36921

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-002318-843

ALBERT AUDET, 5027, des Érables, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre JOCELYNE BOURQUE COULOMBE, 148, 3^e Avenue, La Plaine, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption.

« Le lot soixante-quinze du lot originaire neuf cent quarante et un (no 941-75) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Le terrain de la défenderesse étant situé dans la division d'enregistrement des droits réels de L'Assomption. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 330,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 16 août 1984 36985

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006954-836

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale, ayant son siège social au 600 de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre HARRELL-GAPIN ENTERPRISES LIMITED, corporation légale, ayant son bureau au 3285, boulevard Cavendish, bureau 600, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Une partie indivise de soixante-quinze pour cent (75 %) des droits, titres et intérêts dans les immeubles suivants, notamment:

Premièrement: un certain emplacement situé dans le comté de L'Assomption, composé de parties des lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze (ptie 90 et ptie 91) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, contenant une superficie de neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés et quatre dixièmes d'un pied carré (9 799 898,4 pi²) correspondant à deux cent soixante-six arpents et deux cent quatre-vingt-seize millièmes d'un arpent (266,296 arp), tel qu'il appert d'un plan préparé par Jean Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, le huitième jour du mois de mars mil neuf cent cinquante-six, lequel plan demeure annexé à l'original d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption sous le numéro 89733.

A) La partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) peut être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point A sur ledit plan, étant le point d'intersection d'une ligne de division entre lesdits lots quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze (90 et 91) et la frontière du nord de la route provinciale no 29, de là, procédant vers le nord le long de ladite ligne de division une distance de cinquante-neuf pieds (59 pi) au point B sur ledit plan, de là, procédant le long de ladite ligne de division vers l'ouest, une distance de cinquante-sept pieds et six dixièmes de pied (57,6 pi) au point C sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de ladite ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze (90 et 91) et une ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-douze (90 et 92) des plan et livre de renvoi officiels, de là, procédant vers le nord le long de cette dernière ligne de division, une distance de trois cent soixante-dix-huit pieds (378 pi) au point D sur ledit plan, de là, procédant vers l'ouest le long de ladite ligne de division une distance de cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (185,5

pi) au point E sur ledit plan, ledit point étant situé sur la ligne de division entre ledit lot numéro quatre-vingt-dix et le lot numéro quatre-vingt-treize (90 et 93) sur ledit plan et livre de renvoi officiels, de là procédant vers le nord le long de cette dernière ligne de division une distance de trois mille deux cent quatre-vingt-un pieds (3 281 pi) au point F sur ledit plan, de là, procédant vers l'est le long de ladite ligne de division une distance de cent quarante pieds (140 pi) au point G sur ledit plan, de là procédant vers le nord le long de ladite ligne de division une distance de trois mille huit cent soixante-sept pieds (3 867 pi) au point H sur ledit plan, de là, procédant vers l'est le long de ladite ligne de division une distance de cent quatre-vingt-douze pieds (192 pi) au point I sur ledit plan, de là, procédant vers le nord le long de ladite ligne de division une distance de onze mille neuf cent soixante-dix pieds (11 970 pi) au point J sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de ladite ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-treize (90 et 93) et la ligne de division entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, de là, procédant vers l'est le long de cette dernière ligne de division une distance de trois cent quinze pieds (315 pi) au point E sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de ladite ligne de division entre les paroisses de Lachenaie et de Saint-Henri-de-Mascouche et une ligne de division entre ledit lot numéro quatre-vingt-dix et le lot numéro quatre-vingt-sept (90 et 87) sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, de là, procédant vers le sud le long de cette dernière ligne de division une distance de quatre mille deux cent quatre-vingt-huit pieds (4 288 pi) au point L sur ledit plan, de là, procédant vers le nord-est le long de ladite ligne de division et le long de la ligne de division entre ledit lot numéro quatre-vingt-dix et le lot numéro quatre-vingt-six (90 et 86) sur ledit plan et livre de renvoi officiels, une distance de deux cent quarante-huit pieds (248 pi) au point M sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de la ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-six (90 et 86) et la ligne de division entre le lot numéro quatre-vingt-dix et le lot numéro quatre-vingt-trois (90 et 83), de là, procédant vers le sud le long de cette dernière ligne de division une distance de sept mille six cent soixante-dix-neuf pieds (7 679 pi) au point N sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de ladite ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-trois (90 et 83) et la ligne de division entre ledit lot numéro quatre-vingt-dix et le lot numéro quatre-vingt-neuf (90 et 89) sur ledit plan et livre de renvoi officiels, de là, procédant vers l'ouest le long de cette dernière ligne de division une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199 pi) au point O sur ledit plan, de là, procédant vers le sud le long de ladite ligne

de division une distance de sept mille deux cents pieds (7 200 pi) au point P sur ledit plan, ledit point étant situé à une distance de trois cent vingt-neuf pieds (329 pi) de la route provinciale no 29, tel que mesuré le long de ladite ligne de division entre les lots numéros quatre-vingt-dix et quatre-vingt-neuf (90 et 89), de là, procédant vers l'ouest, une distance de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) au point Q sur ledit plan, de là, procédant vers le sud une distance de trois cent soixante-neuf pieds (369 pi) au point R sur ledit plan, ledit point étant situé sur la frontière du nord de la route provinciale no 29, de là, procédant vers l'ouest le long de ladite frontière du nord de la route provinciale no 29 au point de commencement A.

L'immeuble ci-avant décrit renfermé à l'intérieur des points A B C D E F G H I J K L M N O P Q R A est est partiellement borné vers le sud par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-neuf (ptie 89) partiellement par une autre partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) partiellement par la route provinciale no 29, partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-onze (ptie 91) et partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-douze (ptie 92) vers le nord partiellement borné par une partie dudit lot quatre-vingt-six (ptie 86), partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-sept (ptie 87), partiellement par une partie de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, et partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-treize (ptie 93), vers l'est partiellement borné par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-sept (ptie 87), partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-trois (ptie 83) partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-neuf (ptie 89) et partiellement par une autre partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90), vers l'ouest partiellement borné par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-treize (ptie 93) partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-douze et partiellement par une partie dudit lot numéro quatre-vingt-onze (pties 92 et 91).

Sauf et à distraire de la partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) ci-avant décrite une autre partie dudit lot mesurant deux cent six pieds (206 pi) en largeur à l'avant et à l'arrière, par une profondeur de cinq cents pieds (500 pi) le long des lignes est et ouest, et borné à l'avant au sud par la route provinciale no 29, à l'arrière vers le nord par le reste de la partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) ci-avant décrite, sur un côté, vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) et sur l'autre côté, vers l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90), le point d'intersection de la ligne est du côté et de la frontière du nord de la route provinciale no 29 étant d'une distance de quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86,8 pi) de la ligne de division entre lesdits lots numéros quatre-vingt-dix

et quatre-vingt-neuf (90 et 89), tel que mesuré le long de ladite frontière du nord de la route provinciale no 20.

La partie dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90) ci-avant décrite contient une superficie totale de deux cent soixante-six arpents et deux cent quatre millièmes d'un arpent (266,204 arp).

Sauf et à distraire les parties dudit lot 90 cédées à Sa Majesté par acte enregistré sous le numéro 209580 et décrites comme suit:

1. Une partie de terrain de figure irrégulière, étant partie du lot quatre-vingt-dix (90) indiquée par les lettres DQRST sur le plan préparé par Jean-Paul Martin, a.-g., le 2 décembre 1969, mesurant 603 pieds dans la ligne nord-ouest BQ, 328 pieds dans la ligne est QR, 610 pieds dans la ligne sud-est RS, 332 pieds dans la ligne ouest SP, contenant en superficie 181 481 pieds carrés, mesures anglaises, soit 4,931 arpents carrés et bornés comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne PQ par la partie du lot 90 à acquérir, ci-après décrite, vers l'est le long de la ligne QR par une partie du lot 83 appartenant à Wilfrid Helvieux et déjà acquise pour la construction de l'autoroute 640; vers le sud-est, le long de la ligne RS, par une partie du lot 90 restant la propriété de Harrell Gapin Enterprises Ltd, vers l'ouest, le long de la ligne SP par une partie du lot 93 appartenant à Wagner Investments Corp. et déjà requise pour la construction de l'autoroute numéro 640. Les lignes nord-ouest PQ et sud-est RS de cette partie de terrain sont situées respectivement à 150 pieds au nord-ouest et à 150 pieds au sud-est de la ligne centrale de l'autoroute projetée. La superficie totale de ces trois parties de terrain est de 318 845 pieds carrés, mesures anglaises, soit dix arpents 294.

2. Une partie de terrain de figure parallélogramme étant partie du lot quatre-vingt-dix (90) indiquées par les lettres MNOPM sur le plan mentionné plus haut; mesurant dans la ligne nord-ouest MN, 72 pieds dans la ligne est NO, 603 pieds, dans la ligne sud-est OP, 72 pieds dans la ligne nord-ouest PM; contenant en superficie 39 798 pieds carrés, mesures anglaises, soit 1,081 arpent carré et borné comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne MN par une partie du lot 90 restant la propriété de Harrell Gapin Enterprises Ltd. et al.; vers l'est, le long de la ligne NO par une partie du lot 83 appartenant à Wilfrid Helvieux et requise pour la construction de l'autoroute 640, vers le sud-est, le long de la ligne OP par une partie du lot 90, à conserver, décrite précédemment, vers l'ouest, le long de la ligne PM par une partie du lot 93 appartenant à Wagner Investments Corp. et requise pour la construction de l'autoroute 640, la ligne nord-ouest MN de cette partie de terrain est située à 216 pieds au nord-ouest de la ligne centrale de l'autoroute projetée.

B. La partie dudit lot numéro quatre-vingt-onze (ptie 91) ci-avant décrite, mesure cinquante-cinq pieds (55 pi) en profondeur le long de sa ligne est par cinquante-sept pieds et six dixièmes de pied (57.6 pi) en largeur le long de sa ligne nord et est bornée vers le sud par la route provinciale no 29, vers l'ouest par une partie du lot numéro quatre-vingt-douze (ptie 92) et vers le nord et l'est par d'autres parties dudit lot numéro quatre-vingt-dix (ptie 90). Ladite partie du lot numéro quatre-vingt-onze (ptie 91) ci-avant décrite est montrée sur ledit plan comme étant renfermée à l'intérieur des lettres A B C S A et contient une superficie de quatre-vingt-douze millièmes d'un arpent (0,092 arp).

Toutes les susdites mesures sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout tel que ledit immeuble subsiste présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ou réserve de quelque nature, toutefois sujet aux servitudes qui suivent et expropriations affectant ledit lot numéro quatre-vingt-dix (90), notamment:

a) une servitude en faveur de The Shawinigan Water and Power Company, telle qu'établie aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption sous le numéro 64399;

b) une servitude en faveur d'Hydro-Québec, telle qu'établie sous les termes d'un avis enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 78693;

c) un droit de passage dans, au-dessus et sur un chemin désigné comme étant chemin Quintal, tel qu'indiqué sur ledit plan, ledit chemin, bien que n'ayant pas été construit par quelque autorité provinciale doit être considéré comme un chemin public;

d) des avis d'expropriations pour les servitudes en faveur d'Hydro-Québec, telles qu'établies suivant les termes et avis enregistrés audit bureau d'enregistrement respectivement sous les numéros 81937 et 85800;

e) une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 80923;

f) servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 100277;

g) un avis d'expropriation enregistré en faveur du ministre des Transports pour la province de Québec sous le numéro 112430;

h) servitude de non-accès enregistrée sous le numéro 112430;

i) un avis d'expropriation enregistré en faveur du ministre des Transports pour la province de Québec sous le numéro 137499;

j) une servitude de non-accès enregistré sous le numéro 137500;

Deuxièmement: un certain emplacement situé dans le comté de L'Assomption, composé d'une partie du lot numéro quatre-vingt-seize, (ptie 96) lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97), et une partie du lot numéro quatre-vingt-quatorze (ptie 94) le tout aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, contenant une superficie totale de quatre millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante pieds carrés (4 954 250 pi²), correspondant à cent trente-quatre arpents et six cent vingt-trois millièmes d'un arpent (134,623 arp), tel que démontré sur un plan préparé par Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, le huitième jour de mars mil neuf cent cinquante-six, lequel plan demeure annexé à l'original dudit acte enregistré, tel que mentionné sous le numéro 89733.

A) La partie dudit lot numéro quatre-vingt-seize (ptie 96) peut être plus particulièrement décrite comme suit: commençant au point A sur ledit plan, ledit point étant situé sur la frontière du nord de la route provinciale no 29 et à une distance de cent neuf pieds et six dixièmes de pied (109.6 pi) le long dudit chemin de la ligne de division entre ledit lot numéro 96 et le lot numéro 95, sur les plan et livre de renvoi officiels, de là, procédant au nord une distance de deux cent quinze pieds (215 pi) au point B sur ledit plan, de là, procédant vers l'ouest une distance de cent quarante-six pieds et cinq dixièmes de pied (146.5 pi) au point C sur ledit plan, ledit point étant situé sur la ligne de division entre lesdits lots numéros 96 et 102, sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, de là, procédant vers le nord le long de ladite ligne de division et le long de la ligne de division entre les numéros 96 et 107 sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, une distance de sept mille trois cent soixante-treize pieds (7 373 pi) au point D sur ledit plan, ledit point étant situé au point d'intersection de la ligne de division entre lesdits lots numéros 96 et 107, et la ligne de division entre ledit lot numéro 96 et la frontière du sud dudit lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97), de là, procédant vers l'est une distance de trois cents pieds (300 pi) au point E sur ledit plan, ledit point étant le point d'intersection de ladite ligne de division entre le lot numéro 96 et la frontière du sud du lot numéro 97 et la ligne de division entre ledit numéro 96 et ledit lot numéro 93, de là, procédant vers le sud le long de cette dernière ligne de division et le long de la ligne de division entre lesdits lots numéros 96 et 95 une distance de sept mille quatre cent cinquante pieds (7 450 pi) au point F sur ledit plan, de là, procédant vers l'ouest le long de la ligne de division entre les lots numéros 96 et 95 une distance de quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (41.4 pi) au point G sur ledit plan, de là, procédant vers le sud le long de ladite ligne de division entre les lots numéros 96 et 95 une distance de

cent trente-deux pieds et deux dixièmes de pied (132,2 pi) au point H sur ledit plan, ledit point étant situé sur la frontière du nord de la route provinciale no 29, de là, procédant le long de ladite frontière du nord de la route provinciale no 29 une distance de cent neuf pieds et six dixièmes de pied (109,6 pi) au point du commencement A.

L'immeuble ci-avant décrit comme étant renfermé à l'intérieur des lettres A B C D E F G H A est borné vers le sud partiellement par une partie dudit lot numéro 95, partiellement par la route provinciale no 29, et partiellement par une autre partie dudit lot numéro 96, vers le nord par ledit lot numéro 97 ci-après décrit, vers l'ouest partiellement par une autre partie dudit lot numéro 107, partiellement par une partie du lot numéro 102 et partiellement par une autre partie du lot numéro 96, et vers l'est partiellement par une partie du lot numéro 93, et partiellement par une partie dudit lot numéro 95.

Ladite partie du lot numéro 96 ci-avant décrite contient une superficie de deux millions deux cent quinze mille pieds carrés (2 215 000 pi²) correspondant à soixante arpents et cent quatre-vingt-neuf millièmes d'un arpent (60,189 arp).

B) Lot numéro quatre-vingt-dix-sept (97) sur ledits plan et livre de renvoi officiels précités, est montré comme étant renfermé entre les lettres J I D E F sur ledit plan et contient une superficie de deux cent trente mille deux cent cinquante pieds carrés (230 250 pi²) correspondant à six arpents et deux cent cinquante-six millièmes d'un arpent (6,256 arp), et mesure trois cents pieds (300 pi) le long de sa ligne du sud, trois cent un pieds (301 pi) le long de sa ligne du nord, sept cent soixante pieds (760 pi) le long de sa ligne ouest, et sept cent soixante-quinze pieds (775 pi) le long de sa ligne est, étant borné vers le sud par une partie dudit lot numéro 96 ci-avant décrite, vers le nord par une partie du lot numéro 98 sur les plan et livre de renvoi officiels, vers l'ouest par une partie dudit lot numéro 107 et vers l'est par une partie d'une partie du lot numéro 94 ci-après décrite.

Sauf et à distraire les parties dudit lot 97 cédées à Sa Majesté par acte enregistré sous le numéro 209580 et décrites comme suit:

1. Une partie de terrain de figure irrégulière, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, étant partie du lot quatre-vingt-dix-sept (97) du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption indiquée par les lettres D C E F D sur le plan mentionné plus haut mesurant trois cent vingt-deux pieds dans la ligne nord-ouest D-C, trois cent trente-trois pieds dans la ligne est C-E, trois cent vingt-deux pieds dans la ligne

sud-est E-F, trois cent trente-trois pieds dans la ligne ouest F-D, contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesures anglaises, soit deux arpents point six cent soixante millièmes d'arpent carré et borné comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne DC par la partie du lot 97 à acquérir, ci-après décrite, vers l'est, le long de la ligne C-E par partie du lot 94 à conserver, ci-après décrite, par le sud-est, le long de la ligne EF, par partie résiduelle du lot 97, ci-après décrite; vers l'ouest, le long de la ligne F-D par une partie du lot 107 appartenant à René Venne et déjà requise pour la construction de l'autoroute numéro 640. Les lignes nord-ouest DC et sud-est EF de cette partie de terrain sont situées respectivement à 150 pieds au nord-ouest et à 150 pieds au sud-est de la ligne centrale de l'autoroute projetée.

2. Une partie de terrain de figure parallélogramme étant partie du lot quatre-vingt-dix-sept (97) indiquée par les lettres ABCDA sur le plan mentionné plus haut, mesurant 322 pieds dans la ligne nord-ouest AB, 72 pieds dans la ligne SBC, 322 pieds dans la ligne sud-est CD, 72 pieds dans la ligne ouest DA, contenant en superficie 21 252 pieds carrés, mesures anglaises, soit 0,577 arpent carré et borné comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne AB par une partie du lot 97 restant la propriété de Harrell Gapin Enterprises Ltd; vers l'est, le long de la ligne BC, par la partie du lot 94 à acquérir, ci-après décrite, vers le sud-est, le long de la ligne CD par la partie du lot 97 à conserver décrite précédemment; vers l'ouest, le long de la ligne DA, par une partie du lot 107 appartenant à René Venne et requise pour la construction de l'autoroute numéro 640. La ligne nord-ouest AB de cette partie de terrain est située à 216 pieds au nord-ouest de la ligne centrale de l'autoroute projetée.

C) La partie du lot numéro 94 ci-avant mentionnée est montrée sur ledit plan comme étant renfermée à l'intérieur des lettres E K L M E et mesure trois cent quatre pieds (304 pi) le long de sa ligne du sud, trois cent onze pieds (311 pi) le long de sa ligne du nord, huit mille cent cinquante pieds (8 150 pi) le long de sa ligne est, et huit mille cent soixante-neuf pieds (8 169 pi) le long de sa ligne ouest, étant bornée vers le sud par une partie dudit lot numéro 93, vers le nord par une autre partie dudit lot numéro 94, vers l'est par une autre partie du lot numéro 93 et vers l'ouest partiellement par une partie du lot numéro 99 sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, partiellement par une partie du lot numéro 98 sur lesdits plan et livre de renvoi officiels, partiellement par le lot numéro 97 ci-avant décrit.

La partie dudit lot numéro 94 ci-avant décrite contient une superficie de deux millions cinq cent neuf mille pieds carrés (2 509 000 pi²) correspondant à soixante-huit arpents et cent soixante-dix-huit millièmes d'un arpent (68,178 arp).

Toutes les mesures qui précèdent sont des mesures anglaises et plus ou moins.

Sujet aux servitudes en faveur d'Hydro-Québec et al. enregistrées sous les numéros 80923, 100277, 85800 affectant ladite partie du lot 94.

Sujet aux avis d'expropriations enregistrés sous les numéros 102430 et 137499, affectant lesdites parties de lots numéros 94 et 97.

Sujet aux servitudes de non-accès créées en vertu des actes enregistrés sous les numéros 112430 et 137500 et affectant lesdites parties 97 et 94.

Sujet à une servitude affectant la partie dudit lot numéro 96 ci-avant décrite en faveur de The Shawinigan Water and Power Company, telle qu'établie suivant les termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement pour le comté de L'Assomption sous le numéro 58207 et telle qu'affectée par une expropriation affectant la partie du lot numéro 94 ci-avant décrite, en faveur d'Hydro-Québec.

Telle que la propriété subsiste présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de quelque nature.

Sauf et à distraire les parties dudit lot quatre-vingt-quatorze (94) cédées à Sa Majesté par acte enregistré sous le numéro 209580;

1. Une partie de terrain de figure très irrégulière étant partie du lot 94 indiquée par les lettres CJKEC sur le plan mentionné plus haut; mesurant 331 pieds dans la ligne nord-ouest CJ, 330 pieds dans la ligne est JK, 332 pieds dans la ligne sud-est KE, et 333 pieds dans la ligne ouest EC; contenant en superficie 99 483 pieds carrés, mesures anglaises, soit 2,703 arpents carrés, borné comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne CJ par la partie du lot 94 à acquérir, ci-après décrite; vers l'est, le long de la ligne JK par partie du lot 93, appartenant à Wagner Investments Corp. et déjà requise pour la construction de l'autoroute numéro 640; vers le sud-est, le long de la ligne KE, par la partie résiduelle du lot 94 ci-après décrite; vers l'ouest, le long de la ligne EC par la partie du lot 97 à conserver, décrite précédemment, les lignes nord-ouest CJ et sud-est KE de cette partie de terrain sont situées respectivement à 150 pieds au nord-ouest et à 150 pieds au sud-est de la ligne centrale de l'autoroute projetée.

2. Une partie de terrain de figure parallélogramme étant partie du lot quatre-vingt-quatorze (94) indiquée par les lettres BIJCB sur le plan mentionné plus haut, mesurant 331 pieds dans la ligne nord-ouest BI, 72 pieds dans la ligne est IJ, 331 pieds dans la ligne sud-est JC, 72 pieds dans la ligne ouest CB, contenant en superficie 21 846 pieds carrés, mesures anglaises, soit 0,594

arpent carré, et borné comme suit: vers le nord-ouest, le long de la ligne B, par une partie du lot 94, restant la propriété de Harrel Gapin Entreprises Ltd et al., par l'est, le long de la ligne IJ, par une partie du lot 93 appartenant à Wagner Investments Corp. et requise pour la construction de l'autoroute numéro 640; vers le sud-est, le long de la ligne JC par la partie du lot 94 à conserver, décrite précédemment, vers l'ouest, le long de la ligne CB par la partie du lot 97 à acquérir, décrite précédemment, la ligne nord-ouest BI de cette partie de terrain est située à 216 pieds au nord-ouest de la ligne centrale de l'autoroute projetée. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 24 687,50 \$ pour l'immeuble décrit en premier et à la somme de 12 125,00 \$ pour l'immeuble décrit en deuxième, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 16 août 1984

36986

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000103-815

JACQUES LAPORTE, homme d'affaires domicilié et demeurant au 38, 36^e Avenue, Mascouche, district de Joliette, partie demanderesse, contre LEVASSEUR & FILS LIMITÉE, corporation politique dûment incorporée et légalement constituée, ayant un bureau au 1931, montée du Domaine, Mascouche, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un lot de terre connu et désigné sous le numéro trois (3) de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent trente-trois (833-3) au cadastre officiel de la

paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, mesurant quatre-vingt-cinq (85) pieds de largeur par cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur, mesures anglaises. Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances, notamment avec une maison portant le numéro d'immeuble 1931, montée du Domaine à Mascouche, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 20 748,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 14 août 1984

36979

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000326-827
250-18-000018-849

CAISSE POPULAIRE DE SULLY, corps politique légalement constitué, ayant son bureau à Sully, ville de Pohénégamook, G0L 4J0, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre HERMAN ROUSSEAU, opérateur, domicilié et résidant à rue Saint-Vallier à Saint-Éleuthère, ville de Pohénégamook, G0L 2T0, district de Kamouraska, partie défenderesse, et ASSURANCE-VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, et le RÉGISTRATEUR de la division de Kamouraska.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-deux du Quatrième Rang (lot 42 ptie. rg IV) du cadastre officiel du canton de Chabot, division d'enregistrement de Kamouraska; la-

quelle partie mesurant quatre cents pieds (400 pi) le long du chemin public à partir de la ligne de division des lots 42 et 43 courant vers le sud-ouest par une profondeur de trois cents pieds (300 pi) à partir de la bordure du chemin public, laquelle partie étant bornée vers le nord-est par le lot 43, vers le nord-ouest et le sud-ouest par le résidu du lot 42, et vers le sud-est par le chemin public, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant nominal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 6 786,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Kamouraska, 395, rue Chapleau, Saint-Pascal, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 10 août 1984

36922

Fieri Facias de Terris

Canada — Province d'Ontario
La Cour fédérale du Canada
No T-7210-82
1 bref noté 705-05-000891-781
S. 250-18-000282-825

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, défenseur de la Foi, partie demanderesse, contre LES INDUSTRIES D'ESTCOURT INC, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à ville Pohénégamook, quartier Estcourt, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain situé dans le quartier Estcourt, ville de Pohénégamook, mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur nord-sud sur environ cent pieds (100 pi) de profondeur est-ouest, tel que borné au nord-ouest au résidu dudit terrain, au nord-est au chemin de front du rang Un, au sud-est encore au résidu dudit terrain et au

sud-ouest au lac Pohénégamook (point d'élévation des eaux à leur plus haut niveau au printemps), lequel terrain fait partie du lot numéro dix-sept du Premier Rang (lot 17, rg 1) du cadastre officiel pour le canton d'Estcourt, division d'enregistrement de Témiscouata; la ligne sud-est dudit terrain étant située à une distance de cent soixante-dix pieds (170 pi) au nord-ouest de la ligne du terrain de Raoul Guérette Inc., ou représentants; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 23 836,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 8 août 1984 36923

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000366-831
250-18-000020-845

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, corporation constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, agissant à titre de fiduciaire pour les obligations de GARAGE J.M. LAVOIE INC., partie demanderesse, contre GARAGE J.M. LAVOIE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, et JEAN-MARC LAVOIE, domicilié et résidant à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, partie défenderesse, et LA SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) du cadastre officiel pour la paroisse de

Saint-Louis-du-Ha! Ha!, division d'enregistrement de Témiscouata, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans la ligne sud-ouest et dans sa ligne nord-ouest, environ deux cent cinquante pieds (250 pi) dans sa ligne nord-est et environ deux cent-vingt-cinq pieds (225 pi) dans sa ligne sud-est, mesures anglaises; borné au sud-ouest par la route Transcanadienne, au nord-ouest et au nord-est au terrain de dame Dorila Lavoie et au sud-est au terrain de M. Georges-Henri Pelletier, le côté nord-ouest de ce terrain se trouvant perpendiculaire au côté sud-ouest dudit terrain, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 16 885,40 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 13 août 1984 36924

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-001464-83
S. 323

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et une succursale à Maniwaki, province de Québec, partie demanderesse, contre PERCY BRAZEAU et DAME OLISE BRAZEAU, domiciliés et résidant à R.R. no 1, Maniwaki, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, province de Québec, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Une partie de terrain connue comme partie du lot trente-cinq (ptie 35), dans le rang Deux (rg 2), au cadastre officiel du canton de Kensington, décrite comme suit: commençant à un point situé au sud du chemin de la Rivière-Joseph au chemin public numéro Onze (no 11), allant vers le sud suivant le chemin numéro Onze (no 11), une distance de deux cent seize pieds (216 pi), de là, à angle droit et allant dans une direction est une distance de trois cent vingt-deux pieds (322 pi), de là, faisant un angle droit et se dirigeant vers le nord une distance de deux cent quatre-vingt-neuf pieds (289 pi), de ce point faisant un angle droit et se dirigeant vers l'ouest jusqu'au chemin de la ferme Joseph, de ce point suivant le côté sud du chemin de la ferme Joseph jusqu'au point de départ sur la route 11; bornée vers l'ouest par la route 11 et le chemin de la ferme Joseph, vers le sud et l'est par le résidu dudit lot et vers le nord par le lot trente-six (lot 36), rang Deux (rg 2), et par le chemin de la ferme Joseph. Tel que le tout se trouve actuellement. »

La mise à prix est fixée à 9 300,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame Maniwaki, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 10 août 1984

36925

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000199-839
S. 321

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1^{er} novembre 1979, suivant

arrêté 1979-2921 le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre JACQUES W/ LAPERLE, domicilié et résidant au 1272, Cedar Croft, Gloucester, province d'Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un chalet situé à Lac-des-Cèdres (Petit), dans le canton de Bouchette, comté de Gatineau, province de Québec, construit sur un terrain reçu en location du ministère des Terres et Forêts de la province de Québec, lequel terrain est connu et désigné comme étant le lot douze (12) du rang B, selon le cadastre du canton de Bouchette. »

La mise à prix est fixée à 4 037,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 10 août 1984

36980

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000071-84
S. 319

CORPORATION MUNICIPALE DE LAC-NOMININGUE, corporation légalement constituée, ayant un bureau à Lac-Nominingue, district de Labelle, partie demanderesse, contre PIERRE CORBEIL, domicilié et résidant au 4619, rue Saint-Dominique, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

1. Un immeuble situé dans la municipalité de Lac-Nominingue, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro trente-quatre, rang Trois (34-10 pte, rg 3) au cadastre officiel du canton de Loranger. Cet immeuble mesure cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur, tant en front qu'en arrière, sur une profondeur de cent dix (110 pi) environ, soit pratiquement toute la profondeur dudit lot 34-10, rang 3, canton de Loranger. Il est borné en front, vers le nord-ouest, par le nouveau chemin public Nominingue-Bellerive, en arrière, vers le sud-est, par la ligne divisoire des lots 34-10 et 34-1, rang 3, canton de Loranger, d'un côté, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 34-10, rang 3, canton de Loranger, étant la propriété de Raoul Gauthier ou représentants légaux et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 34-10, rang 3, canton de Loranger étant la propriété de Robert et Roger Doucet. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et avec la maison d'habitation y érigée.

La mise à prix est fixée à 6 237,63 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 10 août 1984

36926

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Labelle
No 560-02-000582-832
S. 313

CORPORATION MUNICIPALE DE L'ASCENSION, corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 9, rue Hôtel-de-Ville, L'Ascension, district de Labelle, partie demanderesse, contre QUÉ-

BEC 1642-9748 INC., corps politique dûment incorporé, ayant un bureau principal au 50, place Crémazie, local 719, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« a) Deux lots de terre situés dans le canton de Lynch, comté de Labelle, connus et désignés sous les numéros trente-cinq et trente-six, rang Deux (35 et 36, rg 2) au cadastre officiel du canton de Lynch, contenant respectivement quatre-vingt-trois acres et quatre-vingt-neuf acres de superficie (83 et 89 acres).

b) Un lopin de terre situé dans ledit canton de Lynch, comté de Labelle, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trente-quatre, rang Deux (34 pte rg 2) au cadastre officiel du canton de Lynch. Ce lopin de terre comprend toute la largeur dudit lot par la profondeur du chemin public à la rivière Rouge et est borné comme suit: au nord-ouest par la rivière Rouge, au sud-est par le chemin public, d'un côté, vers le nord-est, par la ligne divisoire du lot trente-cinq, rang Deux (35 rg 2) et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le lot trente-trois A, rang Deux (33A, rg 2) canton de Lynch.

c) Un lopin de terre situé dans ledit canton de Lynch, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro trente-trois A, rang Deux (33A, rang 2) au cadastre officiel du canton de Lynch, borné vers le nord-ouest par la rivière Rouge, au sud-est par le chemin public, d'un côté, vers le nord-est, par le lot 34, rang 2, canton de Lynch, et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot 33A, rang 2, étant la propriété de M. Raoul Beauchamps ou représentant; le côté sud-ouest dudit lopin de terre est une ligne droite parallèle à la ligne divisoire des lots 32B et 33A, rang 2, canton de Lynch, étant située à trois cents pieds (300 pi) au nord-est de telle ligne divisoire.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 10 182,37 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-

Laurier, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 10 août 1984

36927

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000004-79
S. 322

WILSON'S INDUSTRIAL AUCTIONEERS, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 65, Jean-Brillant, municipalité de Roxboro, district de Montréal, partie demanderesse, contre ALBERT NAULT & FILS, commerçants, 64, rue Principale nord, Maniwaki, district de Labelle, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante: Maniwaki, 64, Principale nord, partie lot 2-27, rang A, canton d'Egan. Une partie de lot de terre portant le numéro deux-vingt-sept dans le rang A du canton d'Egan, laquelle partie est décrite comme suit, savoir: commençant à mesurer à l'intersection de la route no 11 et du chemin public allant de ladite route vers l'ouest se dirigeant vers l'ouest en longeant ledit chemin public une distance de cent quatre-vingt-douze pieds, de là, tournant vers le nord, une distance de cent quarante-deux pieds, de là, tournant à angle droit vers l'est, une distance de cent deux pieds, de là, tournant à angle droit vers le sud, une distance de soixante pieds, de ce point, tournant à angle droit vers l'est, une distance de quatre-vingt-dix pieds et de ce point, tournant et longeant ladite route Nationale, une distance de quatre-vingts pieds jusqu'au point de départ. Bornée telle dite partie vers le sud par ledit chemin public, vers l'ouest par la propriété de Donat Turpin, vers le nord partie par la propriété du Dr Genest et partie par la propriété de Raymond Pelletier ou représentants et vers l'est par ladite route Nationale.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins en mesures anglaises; le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes et avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 18 037.50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maniwaki, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD GADBOIS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 14 août 1984

36958

Mingan

Bref d'exécution de *Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
No 240-12-000341-823
S. 650-18-000022-842

HÉLÈNE PERRON, en sa qualité de perceptrice du district de Saguenay pour DAME SYLVIE LABERGE, domiciliée et résidant au 670, chemin de la Vallée, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, partie demanderesse, contre SERGE GAGNON, domicilié et résidant au 1616, rue Boréal, Havre-Saint-Pierre, comté de Saguenay, partie défenderesse.

« La subdivision trois du lot quatre cent soixante-douze (472-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, division d'enregistrement de Sept-Îles, avec bâtisse dessus construite circonstance et dépendance; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 470-1, vers le sud-est par le lot 472-2, vers le sud-ouest par le lot 473-1 et vers le nord-ouest par le lot 477 (rue); mesurant 33,86 mètres vers le nord-est, 31,81 mètres vers le sud-est, 32,70 mètres vers le sud-ouest et 23,33 mètres et 10,61 mètres vers le nord-ouest; contenant en superficie 1 061,7 mètres carrés. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 9 384,75 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires

municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Sept-Îles, le 14 août 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, app. 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

36928

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
Nos 200-05-000932-835
300-18-000222-832

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LAURIN CARON, domicilié et résidant au 234, boulevard Taché est, Montmagny, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montmagny, mis en cause.

« Un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision neuf du lot originaire numéro un (1-9-1), la resubdivision un de la subdivision dix du lot originaire numéro un (1-10-1) et la resubdivision deux de la subdivision onze du lot originaire numéro un (1-11-2) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre révisé du village de Montmagny, maintenant cité de Montmagny. Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 232,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,28, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 27 août 1984

36929

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-002354-848

S. ALBERT CIE LTÉE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans les ville et district de Montréal, 5763, boulevard Saint-Laurent, demanderesse, contre ELLIE CALAVRITINOS, ménagère, ville de Montréal, et résidant au 3460, Linton, appartement 401, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

A- 3450, 3460, avenue Linton, Montréal:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Linton, dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot trois cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-311) du plan officiel et du livre de renvoi du village incorporé de Côte-des-Neiges. Avec les bâtiments qui s'y trouvent portant les adresses 3450 et 3460, avenue Linton, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 192 585,00 \$.

B- 3500, avenue Linton, Montréal:

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Linton, dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot trois cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante et un (61-310) du plan officiel et du livre de renvoi du village incorporé de Côte-des-Neiges. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 3500, avenue Linton, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 103 313,25 \$.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu

de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1984

36971

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009407-832

S. ALBERT CIE LTÉE, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans les ville et district de Montréal, 5763, boulevard Saint-Laurent, demanderesse, contre ENTREPRISE DE CONSTRUCTION M.S.V. INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son bureau principal dans les ville et district de Montréal, 4364, Saint-Denis, local 103, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Premier emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la resubdivision numéro soixante et un de la subdivision officielle numéro cent vingt-deux (122-61-2) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Martin. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 1113, rue Vincent-Massey. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 43 075,00 \$.

Deuxième emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la resubdivision numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-61-3) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de Saint-Martin. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 1127, rue Vincent-Massey. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 28 500,00 \$.

Troisième emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-61-1) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 1101, rue Vincent-Massey. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 32 400,00 \$.

Quatrième emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la resubdivision numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-61-4) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 1139, rue Vincent-Massey. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 43 325,00 \$.

Cinquième emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la resubdivision numéro soixante et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-deux (122-61-5) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi. Avec le bâtiment qui s'y trouve portant l'adresse 1151, rue Vincent-Massey. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 43 175,00 \$.

Sixième emplacement: un emplacement situé dans la ville de Laval, quartier Chomedey, connu et désigné comme étant les lots numéros un et deux de la resubdivision numéro trois cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-352-1 et 2) sur ledit plan officiel et dans ledit livre de renvoi. En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 6 175,00 \$.

Tous ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 août 1984

36972

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003137-796
C.S.Q. 200-05-000887-823
C.S.Q. 200-05-001971-840
S. 6744-81
S. 0024-82
S. 200-18-000155-844

VILLE DE LORETTEVILLE, 305, rue Racine, Loretteville, district de Québec, G2B 1E7, demanderesse, contre MARCEL LÉGARE, domicilié et résidant au 564, de la Garde, Loretteville, district de Québec, G2A 2M2, défendeur.

Requête accordée, le 17 août 1984, par l'honorable juge Guy Gervais, J.C.S. pour autorisation de vente en bloc des immeubles pour saisie et en réunion des dossiers (687 C.P.C. et 20 C.P.C.)

Dans le dossier no 200-05-003137-796, les lots dont la description suit:

A) 1. Le lot connu et désigné sous le numéro quinze de la resubdivision de la subdivision huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-15) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette:

2. Le lot connu et désigné sous le numéro cent vingt-sept de la resubdivision de la subdivision huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-127) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

La mise à prix est fixée à cent vingt-sept mille deux cent cinq dollars (127 205,00 \$), soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Dans le dossier no 200-05-003137-796, le lot dont la description suit:

1. Le lot connu et désigné sous le numéro trois de la resubdivision de la subdivision huit du lot originaire six cent vingt-six (626-8-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

La mise à prix est fixée à deux mille sept cent onze dollars et quarante-sept cents (2 711,47 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Dans le dossier no 200-05-003137-796, de la partie du lot dont la description suit:

6. Une partie du lot connu et désigné sous le numéro vingt-trois de la subdivision du lot originaire six cent neuf (609-23 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (révision ville de Loretteville), de forme irrégulière, incluant tout le terrain compris entre les bornes suivantes: vers le sud-est par la rue Saint-Louis, vers le nord-est par les lots 609-24, 609-28 et 609-29, vers le nord-ouest par les lots 629-24, la rue Racine et les lots 629-21 et 22, vers le sud-ouest par les lots 609-17, -18, -19, -20, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à deux dollars et cinquante-sept cents (2,57 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures TRENTE.

Dans le dossier no 200-05-000887-823, le lot dont la description suit:

2. Un emplacement situé en la cité de Loretteville, formant le lot connu et désigné sous le numéro six cent quatre-vingt-six (686) sur le plan et dans le livre de

renvoi du cadastre pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, mesurant d'après le livre de renvoi du cadastre soixante pieds (60 pi) de largeur sur cent quatre-vingt-quatre pieds (184 pi) de profondeur, mesures anglaises, borné au sud-est par la rue Racine, au nord-ouest par le lot 687-2, au sud-ouest par le lot 687-1, au nord-est par le lot 685, avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à cent six mille quatre-vingt-dix dollars (106 090,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Dans le dossier no 200-05-001971-840, les lots dont la description suit:

B) 1. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision deux de la subdivision treize du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-13-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances;

2. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatorze du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-14) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances;

3. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quinze du lot originaire numéro six cent soixante-treize (673-15) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances;

4. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-treize (693) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à sept mille sept cent vingt-cinq dollars (7 725,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Dans le dossier no 200-05-000887-823, morceau de terre dont la description suit:

1. Un morceau de terre connu et désigné comme étant la subdivision douze du lot originaire numéro sept cent cinquante-neuf (759-12) du cadastre officiel de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

La mise à prix est fixée à trente dollars et quatre-vingt-dix cents (30,90 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Dans le dossier no 200-05-003137-796, le lot dont la description suit:

7. Le lot connu et désigné sous le numéro un de la subdivision du lot mille cinq cent soixante-dix (1570-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (révision ville de Château-d'Eau, maintenant sis en la cité de Loretteville), mesurant cent dix pieds de largeur sur cent pieds (110 pi x 100 pi) de profondeur, mesures anglaises, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances;

La mise à prix est fixée à six mille six cent soixante-neuf dollars et vingt-cinq cents (6 669,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Dans le dossier no 200-05-001971-840, le lot dont la description suit:

1. Un terrain ou emplacement, sis et situé en la ville de Loretteville, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro mille cinq cent soixante-quatre (1564) du

cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (révision ville de Château-d'Eau), division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie trente-six mille trente pieds carrés (36 030 pi²), mesures anglaises. Le tout avec maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 564, de la Garde, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à onze mille deux cent un dollars et vingt-cinq cents (11 201,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à TREIZE heures TRENTE.

Dans le dossier no 200-05-001971-840, le lot dont la description suit:

5. Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision trois du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-douze (692-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette (ville de Loretteville), division d'enregistrement de Québec, circonstances et dépendances;

La mise à prix est fixée à huit mille six cent vingt-six dollars et vingt-cinq cents (8 626,25 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le TROISIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GHISLAINE GINGRAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} septembre 1984

37012

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000069-846

LA CAISSE POPULAIRE ST-LAURENT DE SOREL, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 210, avenue Hôtel-Dieu, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre **RAYMOND POIRIER**, domicilié et résidant au 7, André-Laurendeau, Saint-David, district de Québec, G6W 5V7, partie défenderesse, et **LAURENT LANGEVIN**, syndic licencié, et **LE RÉGISTRATEUR**, division de Richelieu, mis en cause.

« Un immeuble sis en la ville de Tracy, faisant front sur le chemin Saint-Roch, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-4) audit cadastre, et connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-2) audit cadastre. Avec toutes les bâtisses érigées portant le numéro domiciliaire 5369, chemin Saint-Roch à Tracy, circonstances et dépendances et connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Sorel comme étant le lot no trois de la subdivision officielle du lot originaire no cent cinquante-six (156-3), et comme étant le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot numéro cent cinquante-cinq (155-3) audit cadastre, avec les bâtisses y érigées. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 29 237,50 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 7 août 1984

36930

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Richelieu

No 765-02-000825-830

VILLE DE VARENNES, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, district de Richelieu, partie demanderesse, contre **LES HÉRITIERS DE LUCIE PETIT**, a/s d'André Borduas résidant et domicilié au 119, Nicolas-Choquet, Varennes, QC, et **ANDRÉ BORDUAS**, ès qualités d'exécuteur et/ou curateur à la succession de Lucie Petit, résidant et domicilié au 119, Nicolas-Choquet, Varennes, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Varennes, avec bâtisses y érigées portant les numéros d'immeubles 85 et 87, rue Youville, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-seize (76-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Varennes. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 5 625,00 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le **JEUDI DIX-HUITIÈME** jour d'**OCTOBRE** 1984 à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sorel, le 7 août 1984

36931

Rimouski*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-18-000026-849

VALÈRE M. GAGNÉ, résidant à Rimouski, partie demanderesse, contre **Mme FRANÇOISE GAGNÉ**, résidant à Rimouski, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Le lot 19-36 au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, étant un emplacement de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot

19-35, vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 19, vers le sud-ouest par le lot 19-37 (rue); mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi, soit 22,86 m) de largeur par quatre-vingt-dix pieds (90 pi, soit 27,43 m) de profondeur; contenant en superficie six mille sept cent cinquante pieds carrés, mesures anglaises (6 750,0 pi², soit 627,1 m²). Le lot 19-62 au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, étant un emplacement de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par le lot 19-36, vers le nord-est par une partie du lot 19, vers le sud-est par le lot 19-63, vers le sud-ouest par le lot 19-37 (rue); mesurant trente et un pieds et sept dixièmes (31,7 pi, soit 9,66 m) de largeur par quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi, soit 27,43 m) de profondeur; contenant en superficie deux mille huit cent cinquante-trois pieds carrés, mesures anglaises (2 853,0 pi², soit 265,05 m²); le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 22 041,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le **MERCREDI TROISIÈME** jour d'**OCTOBRE** 1984 à **QUATORZE** heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 14 août 1984

36932

Saint-François*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000828-836

S. 3051

DAME RACHEL WOODBURN, demeurant à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **LEE JOHNSON**, demeurant à R.R. 1, Mel-

bourne, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Les subdivisions un, deux et trois du lot originaire six D (6D, 6D-2 et 6D-3) situées dans le Huitième Rang (rg VIII) du canton de Melbourne; avec les bâtiments dessus construits et s'y rattachant. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 16 858,05 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI DEUXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 17 août 1984

37013

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001217-819
410-18-000013-840

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAU-DIÈRE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1000, boulevard Sainte-Anne, cité et district de Joliette, demanderesse, contre SUCCESSION DE DAME CLARA RODRIGUE-AYOTTE, 1015, Frigon, Shawinigan, district de Saint-Maurice, défenderesse.

Le lot numéro deux cent de la subdivision du lot originaire numéro quarante et un (41-200) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Flore, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 677,88 \$, ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 22 050,00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Shawinigan, le 21 août 1984

37005

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 33-980
S. 400-18-000015-846

BANQUE NATIONALE DU CANADA, aux droits et obligations de la Banque Canadienne Nationale, ayant son siège social à Montréal, dit district, demanderesse, contre ROLAND NEAULT, domicilié à Trois-Rivières, dit district, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, dit district, mis en cause.

« 1. Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro quarante-deux du lot originaire numéro deux cent trente et un (231-42) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro soixante-douze du lot originaire numéro deux cent trente et un (231-72) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières. »

La mise à prix est fixée à 196,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, le MARDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 17 août 1984

36987

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-02-000961-829

S. 400-18-000027-841

JEAN PAUL BONENFANT, 369, rue des Forges, cité et district de Trois-Rivières, demandeur, contre ANDRÉ LAFORCE, domicilié et résidant au 197, 2^e Rue, lac Saint-Cyr, Valmont, Mont-Carmel, district de Saint-Maurice, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Subdivision d'une partie du lot 129-2 de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de figure parallélogrammique, bornée vers le nord-est par une partie du lot 129-2, vers le sud-est par une partie du lot 129-2, vers le sud-ouest par une partie du lot 129-2 et vers le nord-ouest par une partie du lot 129-2 (2^e Rue du Domaine du lac Saint-Cyr): mesurant vers le nord-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), vers le sud-est, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m), vers le sud-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et vers le nord-ouest, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m) et contenant une superficie de mille huit cent cinquante-huit mètres carrés et un dixième (1 858,1 m²). »

La mise à prix est fixée à 815,58 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 17 août 1984

36981

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 200-05-001482-830

S. 400-18-000010-847

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal, demanderesse, contre MAURICE ROCHELEAU, domicilié au 179, rue Saint-Pierre, Saint-Gabriel-de-Brandon, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Une terre située en la paroisse de Saint-Didace, rang nord-est de la rivière Maskinongé, connue et désignée comme étant le lot numéro huit cent quatre-vingt-seize (no 896) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé, mesurant un arpent de front sur vingt arpents de profondeur (1 arp x 20 arp) formant vingt (20) arpents en superficie; bornée vers le nord-ouest par la rivière Mandeville, vers le sud-est par la rivière Maskinongé, vers le nord-est par le lot no 897, vers le sud-ouest par le lot no 895.

2. Une terre située dans le même rang et la même municipalité de Saint-Didace, connue et désignée comme étant le lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept (no 897) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé, de figure irrégulière et contenant quarante arpents (40 arp²) en superficie; bornée vers le nord-ouest par la rivière Mandeville, vers le sud-est par la rivière Maskinongé, vers le nord-est par les lots nos 899, 900 et 898, et vers le sud-ouest par le lot no 896.

3. Une terre située en la même municipalité et dans le même rang, connu et désignée comme étant les lots numéros huit cent quatre-vingt-dix-neuf, neuf cent et de la partie du lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-huit pouvant rester (nos 899, 900 et ptie 898) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, comté de Maskinongé, pouvant avoir une superficie de cinquante arpents (50 arp²), N.B.: les lots nos 898 et 900 sont de petits lots près du chemin public, et depuis la réfection de ce chemin public il y a quelques années à cet endroit, il est probable qu'il ne reste pratiquement rien de ces lots nos 898 et 900;

À distraire dans tous les cas, l'emprise du chemin public actuel qui traverse ces lots ou ces terres dans une direction de courbe ouest-nord-est-sud.

À distraire du lot huit cent quatre-vingt-dix-neuf et dans la pointe sud-est du lot huit cent quatre-vingt-dix-sept, l'emplacement étant la propriété de monsieur Charles-Auguste Paquin ou représentants, savoir:

Un emplacement formé de la partie du sud-sud-est du lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-neuf et d'une pointe du lot numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept (ptie no 899 et ptie no 897) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, emplacement renfermé dans les bornes suivantes, savoir: vers le nord par le chemin public actuel, vers le sud par la rivière Maskinongé, vers l'est par la ligne séparative des lots nos 899 et 901 et notamment par la partie du lot no 901, appartenant à monsieur Roger Paquin (Agapit Paquin), entre le chemin public et la rivière Maskinongé, et vers l'ouest et le sud-ouest partie par la ligne naturelle formée par le ruisseau à cet endroit, ruisseau qui borne aussi vers le nord-ouest en partant du chemin public et se dirigeant dans une direction sud-ouest jusqu'à la rivière Maskinongé, en coupant une partie du coin sud-est du lot no 897 près du lot no 899 avant d'arriver à la rivière Maskinongé; c'est ainsi que cet emplacement restant à Charles-Auguste Paquin comprend à cet endroit toute la largeur du lot no 899 et donc toute la partie sud-sud-est dudit lot 899, au sud du chemin public et au sud-est dudit ruisseau jusqu'à la ligne séparative des lots nos 897 et 899, et aussi une petite pointe du lot no 897 au sud-est dudit ruisseau avant d'arriver à la rivière Maskinongé qui borne cet emplacement au sud-sud-est:

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, y compris l'équipement de poulailler lequel fit partie intégrante de l'immeuble offert en garantie.

Lesdits immeubles sujets aux servitudes pouvant exister actuellement et notamment celle en faveur d'Hydro-Québec (Shawinigan Water & Power et/ou Bell Téléphone), le tout suivant les titres constitutifs de telles servitudes si elles existent. »

La mise à prix est fixée à 19 628,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI DIXIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure

Trois-Rivières, le 17 août 1984

36982

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 200-05-000748-843

S. 400-18-000030-845

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 200, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre JACQUES LOYER et DENISE DUFRESNE, domiciliés et résidant au 1100, boulevard Trudel, Yamachiche, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Une terre en la paroisse d'Yamachiche, concession du Grand-Ruisseau, connue et désignée comme étant une partie du lot six cent soixante-quatre (ptie 664) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Trois-Rivières, comprenant toute cette partie dudit lot située à l'est du chemin public (boulevard Trudel), bornée en front vers l'ouest par le boulevard Trudel, en profondeur vers l'est par la rivière Yamachiche, d'un côté vers le nord par le lot 663 dudit cadastre et de l'autre côté vers le sud par le lot 665 dudit cadastre.

2. Une terre à Yamachiche, concession du Grand-Ruisseau, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro six cent soixante-cinq (ptie 655) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant environ quarante-quatre arpents (44 arp²) en superficie, bornée en front, vers l'ouest, par une partie du lot 665 située en bordure du chemin public et vendue par Ovila Lapointe à Sa Majesté (voirie) aux termes d'un acte reçu par Paul Fleury, notaire, le 22 mai 1954, dont copie enregistrée, le 3 juin 1954, sous le numéro 183360, en profondeur, vers l'est et le nord-est, par la rivière Yamachiche, d'un côté, vers le nord, par une partie du lot 664 dudit cadastre et de l'autre côté, vers le sud, par le lot 667 dudit cadastre.

3. Une terre à Yamachiche, dans la concession de la Petite-Acadie, désignée sous une partie du lot numéro mille quatre-vingt-dix (ptie 1090) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur de un arpent et trois quarts (1.75 arp) dans sa ligne nord-ouest et d'un arpent (1 arp) dans sa ligne sud-est sur une profondeur de vingt-six arpents (26 arp) dans la ligne nord-est et vingt-quatre arpents (24 arp) dans sa ligne sud-ouest bornée en front, vers le sud-est en partie, par le chemin

des Acadiens et en partie par une partie dudit lot 1090 réservée par Jean-Louis Trahan à l'acte enregistré sous le numéro 298992 sur une distance de trois quarts d'arpents (0,75 arp), à la profondeur, vers le nord-ouest, par la ligne limitative de la paroisse de Saint-Sévère, d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot numéro 1091 dudit cadastre appartenant à Armand Panneton ou ses représentants maintenant Jean-Louis Trahan et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une partie dudit lot 1090 appartenant à Onésime Milette ou ses représentants maintenant Raymond Trahan et par ladite partie du lot 1090 réservée par Jean-Louis Trahan à l'acte enregistré sous le numéro 298992 sur une distance de deux arpents, le tout plus ou moins quant aux mesures.

4. Une autre terre à Yamachiche, dans la concession de la Petite-Acadie, désignée sous une partie du lot numéro mille quatre-vingt-dix (ptie 1090) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, division d'enregistrement de Trois-Rivières, contenant une largeur d'un arpent et trois quarts (1,75 arp) dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de douze arpents (12 arp) dans sa ligne nord-est et de quatorze (14 arp) arpents dans sa ligne sud-ouest, bornée en front, vers le nord-ouest, par une partie dudit lot 1090 réservée par Jean-Louis Trahan à l'acte enregistré sous le numéro 298992 ou à une ligne imaginaire située à trois arpents (3 arp) à la profondeur, vers le sud-est du chemin des Acadiens au sud-est, par le boulevard Trudel ou la route Yamachiche-Shawinigan, telle qu'élargie, d'un côté, vers le nord-est, par une partie du lot 1091 dudit cadastre appartenant à Raymond Panneton ou ses représentants maintenant Jean-Louis Trahan et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 1090 appartenant à Onésime Milette ou ses représentants maintenant Raymond Trahan, le tout plus ou moins quant aux mesures.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Servitudes: la partie du lot 1090, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, ci-dessus décrite en quatrième lieu, bénéficie d'une servitude de passage contre la partie dudit lot 1090 réservée par Jean-Louis Trahan pour communiquer au chemin public, telle qu'établie à l'acte enregistré sous le numéro 298992. Les susdites parties du lot 1090 sont affectées de servitudes en faveur d'Hydro-Québec suivant l'enregistrement 196684 et de la compagnie d'électricité Shawinigan suivant l'acte enregistré sous le numéro 139935. La partie dudit lot 1090, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, ci-dessus décrite au paragraphe 4, bénéficie d'une servitude active de passage contre une partie dudit lot 1090 appartenant

à Jean-Louis Trahan ou représentants, telle que mentionnée et établi à l'acte enregistré sous le numéro 298992. »

La mise à prix est fixée à 21 333,73 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, le MARDI SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 17 août 1984

36988

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Bernard Larocque, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, que conformément à l'article 730 du Code municipal, j'ai publié deux fois au journal hebdomadaire « Le Canada français », les 8 et 15 août 1984, la liste et l'avis public relatifs aux immeubles qui seront vendus pour défaut de paiement de taxes, le 18 octobre 1984.

Iberville, le 21 août 1984

37019

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD LAROCQUE

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville de Dollard-des-Ormeaux, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 17 septembre 1984, ont été publiés à deux reprises aux journaux « News & Chronicle » et « Cités-Nouvelles », soit les 15 et 22 août 1984 et les 16 et 23 août 1984 respectivement.

Dollard-des-Ormeaux, le 24 août 1984

37020

Le greffier,
(MME) HÉLÈNE PLOUFFE

Ville de Saint-Eustache

Avis est, par les présentes, donné, que conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis public et la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés à deux reprises au journal « L'Éveil », soit les 14 et 21 août 1984.

Saint-Eustache, le 22 août 1984

36933

Le greffier,
CÉLINE GIRARD

Errata

2172-8464 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 11 août 1984, à la page 3708 du numéro 32, relativement à « 2172-8464 QUÉBEC INC. », de façon à ce que le district judiciaire se lise: **Trois-Rivières**.

121

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2172-8464

THIRO LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance des statuts de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 21 juillet 1984, à la page 3392 du numéro 29, relativement à « THIRO LTÉE », de façon à ce que le nombre des administrateurs se lise comme suit: **minimum 1, maximum 9**.

121

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1856-6299

INDEX

AVIS DIVERS

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC. (L.P.)	4024
COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES (<i>Rachat d'obligations</i>)	4024
DESSERTE DE L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE-SUR-RICHELIEU (<i>Suppression</i>)	4024
ÉGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE DE ST-TITE (L.P.)	4024
LA DESSERTE DE HOLY CROSS (<i>Suppression</i>)	4025
PARISH OF HOLY CROSS (<i>Constitution</i>)	4025
PAROISSE DE HOLY CROSS (<i>Constitution</i>)	4025
SUCCESSION JACQUES PARADIS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4025
SUCCESSION MICHELINE CHABOT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	4025
VILLE DE MONT-JOLI (<i>Rachat d'obligations</i>)	4025

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

ACCORDÉS

Dorli Ingrid Trudy Fischer	4025
Gina Maria Tomasino	4026
Isidore Émile Olivier Marcel Gagné	4026
Joseph Alfred René Dumont	4026
Joseph Auguste Lucien Omer Pagé	4026
Joseph François Moineau	4026
Joseph Maurice Jean-Baptiste Émile Drouin	4026
Joseph Miller	4026
Joseph Oscar Michel Bjornson	4026
Joseph Wilfrid Nazaire Claude Bélisle	4027
Marie Clarisse Doris Boulianne	4027
Marie France Pierrette Sylvie Fortin	4027
Marie Jeanne-d'Arc Lucille Lavallée	4027
Marie Jeannine Sylvie Soucy	4027
Marie Lucille Kathleen Poitras	4027
Marie Noëlla Orietta Pelchat	4027
Marie Pauline Thérèse Linda Fortin	4027
Mark William Nathan Ryan	4028
Mary Aline Nathalie Chapdelaine	4028
Michael Richard Penn	4028
Michel Dominique Arcuri	4028
Mohamed Akram Chaudhry	4028

DEMANDES

Deborah Jean McIntyre	4028
Ernest Gravelle	4028
Francis Schertenleib	4028
Gilberte Arsenau	4029
Ginette Riel dit Béland	4029
Jean-Guy Grenier	4029
Joao Batista de Almeida Pavao	4029
Jules Émile	4029
Kirven Darryl Lloyd	4029
Marcel Laurendeau	4029
Marie Aliette Joddy McKenzie	4029
Marie Gabrielle Sylvie Hébert	4029
Marie Léa Lafontaine	4030
Marie Pauline Émériilda Bilodeau	4030
Marie Pierrette Danièle Lauzier	4030
Marie Thérèse Yolande Gauthier	4030
Mario Lapointe	4030
Marion Ruth Durant	4030

Michel Déry	4030
Régent Gingras	4030
Roberta Paquette Archambault	4031
Sylvie Dumas	4031

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

JEAN LACHANCE c. JEAN-YVES CAYER (<i>Assignment</i>)	4031
--	------

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3995
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 2172-8464 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	3995 4082
--	--------------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	4003
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	4007
--------------------------------------	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION THIRO LTÉE (<i>Erratum</i>)	4007 4082
---	--------------

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	4011
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE LA RÉGION DE L'AMIANTE INC.	4024

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	4016
----------------------------------	------

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	4016
---	------

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	4017
---	------

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	4018
--	------

DISSOLUTION (Article 28)	4018
--------------------------	------

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ALDO SERVICE STATION INC.	4031
ALIMENTATION DES CHÊNES INC.	4031
ARSENEAU & DÉCOSTE INC.	4031
ARTICLES DE TOILETTE MONDIAUX INC.	4032
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ANGLOPHONES DU QUÉBEC	4032
ATELIER MAGIE FLEUR INC.	4032
BOISERIES ST-PIE INC.	4032
CENTRE ACOUSTIQUE MAURICIN INC.	4032
CENTRE ESSENCE VIE MAURICIE INC.	4032
CLÉMENT LACOURSÈRE CONSTRUCTION LTÉE	4032
CLUB ALTAÏR D'ALMA	4033
CLUB ATHLÉTIQUE ST-MICHEL (C.A.S.M.)	4033
CLUB OPTIMISTE STE-CHRISTINE INC.	4033
CONSTRUCTION SAINDON & FILION INC.	4033
DEROME, LAURENDEAU ET LEBLANC LIMITÉE	4033
ÉCOLE DE COUTURE ET DE TRICOT L'ÉLEGANTE INC.	4033
G. & R. MASSÉ INC.	4033

GESTION MACLÉ INC.	4033
GHYSLAIN TOUGAS INC.	4034
GROUPEMENT DE HOCKEY DU ROND-POINT DE LÉVIS	4034
INVESTPOP INC.	4034
JEAN PIERRE MARCOUX INC.	4034
JEM PRODUCTS INC.	4034
LANDRAU INC.	4034
LAVE-AUTO ST-JÉRÔME INC.	4034
LES ATELIERS SOLIFECT LTÉE	4035
LES ENTREPRISES CONRAD MARCHAND INC.	4035
LES ENTREPRISES O. & R. GILBERT INC.	4035
LES IMMEUBLES CARL ROBICHAUD INC.	4035
LES IMMEUBLES ST-VINCENT INC.	4035
LES PLACEMENTS MIDULE INC.	4035
LES PRODUITS JEM INC.	4034
LOGO GARMENT LTD.	4035
MAGASIN D'ANIMAUX LA MÉNAGERIE INC.	4035
MANITOU LODGE INC.	4036
MARSHALL BROTHERS INC.	4036
MULTI-PIÈCES DE CARROSSERIE (T.R.) INC.	4036
PÂTISSERIE LUCILLE INC.	4036
PÉTROLES POISSAN LTÉE	4036
PIZZERIA MADEMOISELLE ITALIA DE LA RIVE-SUD INC.	4036
RÊVES D'ENFANT INC.	4036
ST-JÉRÔME CAR WASH INC.	4034
STATION DE SERVICE ALDO INC.	4031
TÉTRAS INC.	4036
THE HARVARD FUEL CO. LTD.	4037
THE MENAGERIE PET SHOP INC.	4035
UNITAR LTD.	4037
VÊTEMENTS LOGO LTÉE	4035
WORLD WIDE TOILETRIES INC.	4032

LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12)	4020
--	------

DIVERS

GARDERIE LA NICHE À COQUINS (Assemblée)	4037
---	------

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	4021
-------------	------

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	4021
--------------------------	------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Gaétan Tremblay	4037
Jacques Harvey	4037
Jean-Lucien Duchastel de Mont-Rouge	4037
Yves Gagné	4037

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ALLARD	4022
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MANOIR DU LAC LUCERNE	4022
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PROMENADE DES ÎLES	4022
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ROSEMÈRE	4022

DISSOLUTION

LE BIFTHÈQUE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

FORMATION

EAST MAIN LIMITED PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED
ST. JOHN'S PLAZA AND COMPANY, LIMITED
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'INVESTISSEMENT TECNEX ENR.
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JONQUIÈRE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS BOURASSA
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE EAST MAIN
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE ST-JEAN

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE SÉCURITÉ DE HARTFORD (Modification de permis)
COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE DU CANADA (Délivrance de permis)
LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'ARGENTEUIL (Demande de fusion)
LA TRAVELERS, COMPAGNIE D'INDEMNITÉ (Modification de permis)
LES CLAIRVOYANTS, MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE (Demande de fusion)
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (Requête pour modification à la charte)
MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC (Requête pour modification à la charte)
SECURITY INSURANCE COMPANY OF HARTFORD (Modification de permis)
THE TRAVELERS INDEMNITY COMPANY (Modification de permis)

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES CULTURELLES

CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS

MAISON JOSEPH PETIT dit BEAUCHEMIN (Varenes)

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE

INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

DÉLAI POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX SITUÉS DANS DES MARCHÉS AUX PUCES (Autorisation)
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ (Autorisation)

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SOCIÉTÉS D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE
NATIONALE DE GRÈCE (CANADA) (*Permis*) 4052

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

PAROISSE DE SAINTE-CATHERINE 4052
VILLE DE BÉCANCOUR 4053
VILLE DE CAP-ROUGE 4053
VILLE DE FARNHAM 4054
VILLE DE SAINT-CÉSAIRE 4055
VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST 4056

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

CAISSE POPULAIRE DE TASCHEREAU c. CLOUTIER
ET AL. 4057

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE ST-CÉSAIRE c. 125422
CANADA INC. ET AL. 4058
SHEEDY c. ENTREPRISES GAROLA INC. ET AL. 4058

BONAVENTURE

CAISSE POPULAIRE DE STE-GERMAINE DE
L'ANSE-AUX-GASCONS c. ROSS 4059

CHICOUTIMI

VILLENEUVE c. NOLIN 4060

DRUMMOND

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
RICHMOND-JOHNSON c. VALLÉE 4060

FRONTENAC

CAISSE POPULAIRE DE ST-SYLVESTRE c. POIRIER ET
AL. 4060
FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU
QUÉBEC c. BARIL 4061

JOLIETTE

AUDET c. BOURQUE COULOMBE 4061
BANQUE NATIONALE DU CANADA c.
HARRELL-GAPIN ENTERPRISES LIMITED 4062
LAPORTE c. LEVASSEUR & FILS LIMITÉE 4066

KAMOURASKA

CAISSE POPULAIRE DE SULLY c. ROUSSEAU ET AL. 4067
LA REINE c. LES INDUSTRIES D'ESTCOURT INC 4067
SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE c. GARAGE J.M.
LAVOIE INC. ET AL. 4068

LABELLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BRAZEAU ET
AL. 4068
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAPERLE 4069
MUNICIPALITÉ DE LAC-NOMININGUE c. CORBEIL 4069
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION c. QUÉBEC
1642-9748 INC. 4070
WILSON'S INDUSTRIAL AUCTIONEERS c. ALBERT
NAULT & FILS 4071

MINGAN

PERRON c. GAGNON 4071

MONTMAGNY

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARON 4072

MONTREAL

S. ALBERT CIE LTÉE c. CALAVRITINOS 4072
S. ALBERT CIE LTÉE c. ENTREPRISE DE
CONSTRUCTION M.S.V. INC. 4073

QUÉBEC

VILLE DE LORETTEVILLE c. LÉGARE 4074

RICHELIEU

CAISSE POPULAIRE ST-LAURENT DE SOREL c.
POIRIER ET AL. 4076
VILLE DE VARENNES c. LES HÉRITIERS DE LUCIE
PETIT ET AL. 4077

RIMOUSKI

GAGNÉ c. GAGNÉ 4077

SAINT-FRANÇOIS

WOODBURN c. JOHNSON 4077

SAINT-MAURICE

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE
c. SUCCESSION DE CLARA RODRIGUE-AYOTTE 4078

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NEAULT 4078
BONENFANT c. LAFORCE 4079
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c.
ROCHELEAU 4079
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. LOYER ET AL. 4080

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

MRC DU HAUT-RICHELIEU 4081
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX 4081
VILLE DE SAINT-EUSTACHE 4082

